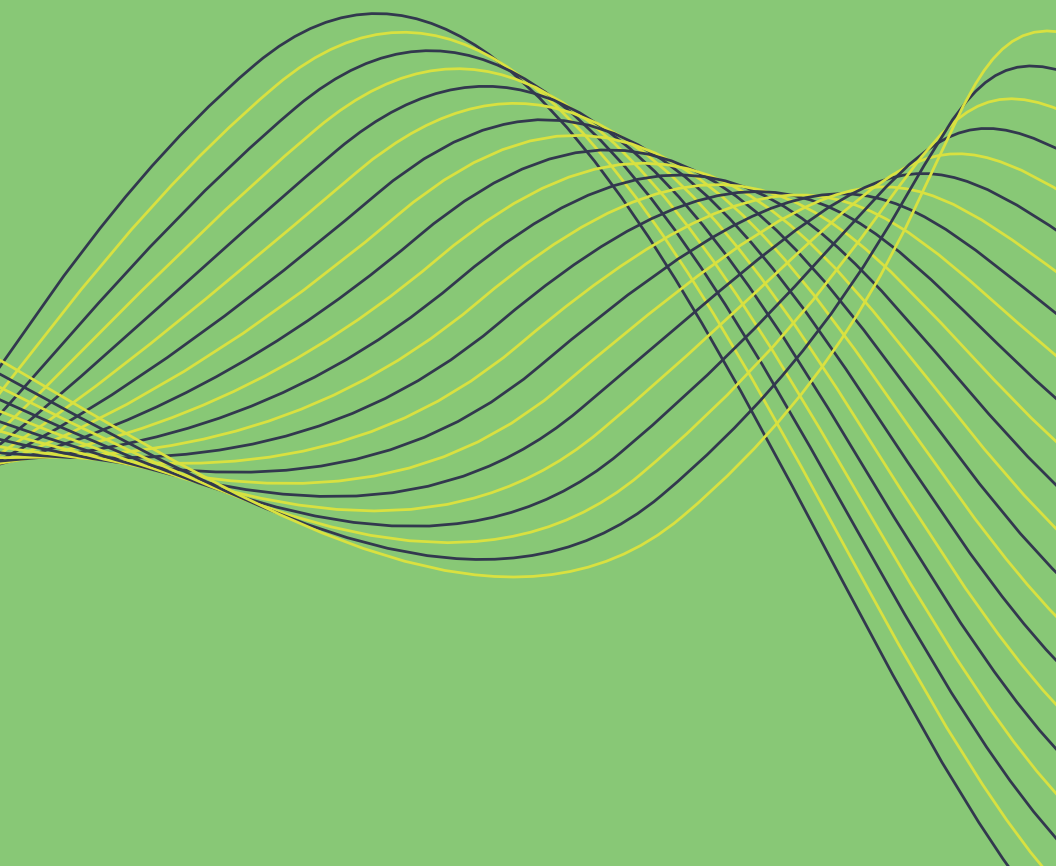


**Nous avons un  
diagnostic de TSA:  
que faire maintenant?**





## Table des matières

Déclaration générale .....	1
Services destinés aux enfants et aux familles d'enfants avec un TSA	3
Vue d'ensemble .....	4
Services pour les enfants de la naissance à 5 ans.....	4
Services pour les enfants et les jeunes de 5 à 19 ans.....	4
La transition vers l'école maternelle .....	4
Années 1 à 8 .....	5
La transition vers l'école secondaire .....	6
La transition vers l'âge adulte .....	7
Les prestataires de services .....	9
Les aides générales .....	9
Les services de soutien éducatif.....	15
Les programmes de loisirs et les camps .....	16
Les programmes récréatifs et communautaires .....	16
Services pour les jeunes plus âgés et/ou les adultes avec un TSA	18
Le soutien aux communautés rurales .....	23
Les services de thérapie et d'intervention.....	24
Les services de transport .....	27
Les ressources nationales .....	27
AIDE Canada .....	27
Le service Autism Community Training.....	27
La base de données Autism Junction.....	27
Autism Speaks Canada .....	27
Le Consortium de recherche canado-américain.....	28
L'Alliance canadienne des troubles du spectre de l'autisme	28
Le Geneva Centre for Autism .....	28
Le National Autism Center .....	28
Le Système national de surveillance des TSA .....	28

Les aides au financement.....	29
Les financements et les aides financières du gouvernement fédéral	29
La prestation pour enfants handicapés .....	29
Les déductions ou crédits d'impôt sur le revenu .....	29
Le crédit d'impôt pour personnes handicapées .....	29
Le crédit canadien pour aidant naturel .....	30
Allocation canadienne pour les travailleurs .....	30
Le principe de Jordan .....	31
Le Programme des Services de santé non assurés (SSNA) ..	32
L'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire - aide territoriale	32
Les assurances privées .....	33
Le régime d'assurance maladie des T.N.-O .....	34
Les déplacements pour raisons médicales dans les T.N.-O .....	34
Le régime d'assurance maladie complémentaire pour maladies spécifiques .....	35
 Annexes	
<b>Annexe A:</b>	
Coordonnées des gouvernements autochtones des T.N.-O .....	36
<b>Annexe B:</b>	
Coordonnées des Services de soins infirmiers communautaires ..	38
<b>Annexe C:</b>	
Agents des services du gouvernement .....	44
<b>Annexe D:</b>	
Coordonnées — Services et ressources des T.N.-O .....	45
<b>Annexe E:</b>	
Coordonnées — Services et ressources des T.N.-O .....	46
<b>Annexe F:</b>	
Coordonnées — Services et ressources des T.N.-O .....	49
Références .....	52

## Avant-propos

*Le texte qui suit est l'avant-propos de Denise McKee, directrice administrative du Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O., tiré d'une présentation faite en 2020 lors de la réunion d'experts sur l'équité au Sommet annuel des leaders de l'ACSTA (C.A.S.D.A.'s Annual Leadership Summit). Il a été modifié pour publication par Autism Yukon. Les auteur(e)s estiment que les sentiments exprimés ici ont leur importance et devraient précéder toute publication décrivant les services accessibles aux personnes vivant dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous espérons que la prochaine édition de ce livret saura faire figurer des services supplémentaires locaux, axés sur la personne et valorisants pour les habitants des T.N.-O.*

Bonjour,

En 2020, on m'a invitée à parler dans le cadre d'une réunion d'experts sur l'équité au Sommet annuel des leaders de l'ACSTA. En raison de la pandémie de COVID-19, cet événement a eu lieu virtuellement, et j'ai présenté le discours qui suit. Vous pouvez aussi le visionner en ligne ici: <https://www.youtube.com/watch?v=FdQjPh0Cd6Q>

Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour le temps que vous m'accordez. J'aimerais exploiter au mieux le peu de temps de parole dont je dispose.

Je m'appelle Denise McKee et je suis à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Je tiens à souligner que je m'adresse à vous depuis les terres traditionnelles du chef Drygeese et des Premières Nations des Dénés Yellowknives. Je reconnais également tous les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest et qui les ont formés.

Avant de commencer, j'aimerais ajouter que les informations et statistiques de cette présentation sont tirées du mémoire de recherche intitulé « The Northwest Territories Residential Southern Placement Program: Dislocation and Colonization through 'Care' » (Juillet 2020) de Alannis McKee (MA) du Critical Disability Studies Program (programme d'études critiques sur la situation des personnes handicapées) de l'Université York, sous la direction de la Dre Rachel da Silveira Gorman (superviseure) et du Dr Sean Hillier (conseiller). Ce mémoire a mené à la publication d'un article dans le *International Journal of Indigenous Health* :

[https://jps.library.utoronto.ca/index.php/ijih/article/view/33909/26832?fbclid=IwAR315ftvg6TkhIGgSSqkAMOEzyc5s3LBKioLVDoFwsu1u94JV74Ci\\_Tt7iBo](https://jps.library.utoronto.ca/index.php/ijih/article/view/33909/26832?fbclid=IwAR315ftvg6TkhIGgSSqkAMOEzyc5s3LBKioLVDoFwsu1u94JV74Ci_Tt7iBo)

Je me trouve aujourd'hui dans une situation difficile. Comme ce fut le cas pour mes prédécesseurs, on me demande systématiquement de parler au nom des habitants du Nord. J'ai conscience de ma situation privilégiée au sein de cette structure très complexe et parmi les nombreuses voix des habitants du Nord, et je la remets toujours en question. Je suis une colonisatrice blanche, j'ai un handicap, et j'ai quitté l'Ontario pour m'installer dans les Territoires du Nord-Ouest il y a 13 ans. J'ai 4 enfants qui ont passé plus de la moitié de leur vie dans les Territoires du Nord-Ouest. Ceux-ci m'ont autorisée à vous dévoiler que trois d'entre eux ont un handicap et que mon fils aîné est autiste et a des troubles associés. Nous nous sommes d'abord installés dans la communauté élignée d'Aklavik dans les T.N.-O., un hameau dont les 500 habitants sont presque tous autochtones. Nous avons ensuite déménagé à Yellowknife, où nous vivons aujourd'hui, et où je travaille comme directrice administrative du Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O. depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, je m'inspire d'expériences que j'ai vécues, des années durant lesquelles j'ai œuvré dans le domaine du handicap et des recherches que je cite, mais surtout, je vous parle en tant qu'alliée, dont la place autour de cette table me donne l'opportunité d'aider à élever les voix de ceux et celles qui m'ont confié leurs histoires et leurs vérités. Je ne peux prétendre connaître leur point de vue, parler en leur nom ou m'approprier leurs expériences. En tant que mère d'un fils autiste ayant de nombreux troubles concomitants, j'ai conscience que ce dernier se trouve dans la même situation que les personnes à qui je m'adresse aujourd'hui. J'ai aussi conscience que, même s'il a vécu des moments difficiles dans le Nord, et même si notre famille traverse souvent des crises, notre expérience ne saurait être représentative de l'ampleur des répercussions lorsqu'on prend en compte les facteurs intersectionnels.

Avant de décider de vous parler aujourd'hui, j'ai passé des nuits à écrire et réécrire mon discours, en essayant de dépeindre au mieux la singularité du Nord avec le peu de temps qui m'est accordé. J'ai fini par admettre qu'il s'agissait d'une mission impossible. Je me suis ensuite demandé s'il ne valait pas mieux que je ne parle pas du tout. Ne pas parler du tout, ne serait-ce pas là une déclaration encore plus éloquente? Après tout, l'année passée, nous avons tous et toutes écouté les récits à la première personne de personnes autochtones vivant dans des réserves du nord-ouest de l'Ontario, et bien que toutes les personnes présentes dans la salle aient été émues, elles n'ont pas semblé l'être au point de se mettre à agir de façon concrète. Mon objectif n'était pas de faire perdurer cette inaction en permettant à ceux qui se positionnent comme porte-paroles nationaux pour l'autisme d'employer leur rhétorique relative à la « consultation » et « l'offre de participation », alors qu'il s'agit en réalité simplement d'un geste symbolique pour feindre l'inclusion du Nord.

Je vais donc tout d'abord utiliser ce temps de parole pour vous décrire le paysage. Les Territoires du Nord-Ouest comptent environ 45 000 habitants, répartis sur 1,3 million de kilomètres carrés, et divisés en 33 communautés. Environ 50 % de ces 33 communautés sont des communautés éloignées dont les routes ne sont pas accessibles en toutes saisons, et la majorité d'entre elles ne compte pas plus de 1 000 habitants. Environ 50 % de la population s'identifie comme autochtone, et on y compte 11 langues officielles. Cette immense région est très peu peuplée et comporte des petites communautés aux infrastructures et ressources limitées. C'est pourquoi les services et le soutien disponibles dans les Territoires du Nord-Ouest ont un caractère unique et sont difficiles d'accès. À mesure que l'on se dirige d'ouest en est au-dessus du 60e parallèle, l'accessibilité aux services et aux soutiens diminue, le taux de chômage augmente et les problèmes sociaux graves deviennent plus fréquents. Ces problèmes sont ignorés et répandus. Les prestations de services de santé sont influencées par la grande dispersion géographique, la faible densité de population, le manque de liens avec les régions plus peuplées, le coût de la vie élevée et le développement limité des infrastructures au sein des communautés.

Je pourrais passer des jours à vous parler de l'économie, de la géographie, de l'accès aux soins de santé universel et des nombreux autres facteurs convergents uniques au territoire qui affectent les prestations de services dans les Territoires du Nord-Ouest, en comparaison avec ses régions voisines du Sud et de l'Ouest, mais je n'aurai pas le temps aujourd'hui. J'aimerais plutôt profiter de ce moment pour aborder les problèmes sous-jacents aux prestations de services de santé des Territoires du Nord-Ouest en vous parlant du programme *Residential Southern Placements*.

Les services sociaux et de santé des Territoires du Nord-Ouest emploient un modèle centralisé pour fournir leurs services. Ainsi, les services de soins de santé sont assurés dans des centres régionaux auxquels doivent se rendre les habitants des communautés afin d'accéder aux services dont ils ont besoin. Malgré tout, les services offerts sur le territoire demeurent très limités, et ce, même pour la capitale des Territoires du Nord-Ouest.

Pour faire face à cela, les Territoires du Nord-Ouest ont établi des accords dont ils sont fortement dépendants avec les provinces du sud du Canada occidental, en particulier l'Alberta, pour obtenir les services sociaux et de santé nécessaires. Ce système contraint les habitants des territoires à voyager des Territoires du Nord-Ouest jusqu'aux établissements sociaux et de santé situés dans les provinces du sud, afin d'accéder aux services dont ils ont besoin. Les personnes ayant besoin de soins à vie ou à long terme qui ne sont pas accessibles dans les Territoires du Nord-Ouest intègrent généralement le programme *Residential Southern Placements*. Lorsque je parle de services non accessibles, je fais référence aux besoins en matière de santé qui ne représentent aucun inconvénient ni ne requièrent aucun déplacement pour les habitants du sud, et auxquels le reste de la population a généralement accès.

Vous vous demandez peut-être pourquoi nous orientons les patients vers les régions du sud pour les soins de santé et les traitements.

La délocalisation est l'élément central du *Residential Southern Placement Program*. Ce programme force les personnes autochtones ayant des troubles cognitifs à s'éloigner de leurs familles, leurs communautés et leurs terres, et ce, durant de longues périodes. D'après les demandes d'accès à l'information, la plupart des adultes concernés se voient contraints de s'éloigner de leurs communautés durant plusieurs années, voire toute leur vie. Ces personnes sont coupées de leur famille et de leur culture. C'est ce que l'on appelle le colonialisme médical.

Bien que ces politiques ne fassent pas explicitement référence aux peuples autochtones, leurs membres représentent la grande majorité des personnes concernées par le programme. Ainsi, nous pouvons en déduire que ce programme vise particulièrement les personnes autochtones. Cependant, comme je l'ai évoqué précédemment, les membres des peuples autochtones représentent 50 % de la population des T.N.-O., plus de 90 % des personnes concernées par le *Residential Southern Placement Program* sont autochtones, et la grande majorité d'entre eux vivent avec un trouble cognitif. La combinaison de ces deux facteurs met en exergue des impératifs eugéniques et coloniaux prédominants visant à effacer l'indigénité et le handicap au Canada par le biais d'une politique de soins de santé dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'intégration de principes colonialistes aux politiques de santé n'est qu'un exemple de la manière dont le colonialisme contribue encore à l'effacement des peuples autochtones en reproduisant et en perpétuant leur déracinement, en perturbant leurs liens naturels par la séparation forcée de leur famille et de leur communauté, mais aussi en perturbant la transmission du savoir, et par conséquent, l'acquisition des langues traditionnelles et de l'expression culturelle.

Le déracinement et l'éradication des populations autochtones et des handicaps par le biais des politiques de santé ne constituent qu'un exemple du racisme systémique qui existe au sein d'autres structures institutionnelles comme l'éducation, les logements sociaux, la sécurité de revenu, etc.

C'est pourquoi les organisations ne peuvent parler au nom des personnes du Nord à des fins d'élaboration de politiques, de bénéfices financiers ou de positionnement politique. Les habitants du Nord ne seront jamais assez nombreux pour concurrencer les centres urbains du Sud, c'est pourquoi la région a besoin de son propre espace et de faire entendre ses propres voix. En fait, plus une communauté est isolée et peu peuplée, plus ses besoins sont importants. Bon nombre de ces petites communautés sont confrontées à des problèmes tels que le manque d'accès aux services de santé et à des logements abordables, le chômage, la sécurité alimentaire et l'éducation, et ce, à des niveaux très disproportionnés par rapport au reste du Canada. Le caractère unique du Nord doit être représenté de manière authentique. La sagesse des peuples autochtones doit être respectée.

Les communautés autochtones doivent pouvoir bénéficier de l'autonomie nécessaire pour gérer leurs services de soutien. La gestion du Nord ne peut plus être intégrée aux politiques du Sud sous prétexte d'inclusion. Le gouvernement fédéral doit établir une connexion linéaire avec les gouvernements autochtones et assurer une surveillance indépendante des politiques développées, de leur impact sur les communautés, et du contrôle du financement par les gouvernements territoriaux.

La Stratégie pour le Nord devrait faire partie intégrante de la Stratégie nationale, et devrait être éclairée et dirigée par les porte-paroles du Nord. Ce rôle doit leur être accordé et assuré afin qu'ils puissent provoquer un changement significatif et pertinent. Pour véritablement porter une voix nationale, toute organisation doit comprendre que même si elle vise à valoriser un groupe opprimé, elle peut aussi se conduire comme un oppresseur.

Il s'agit d'un défi de taille, mais pour qu'une organisation nationale puisse véritablement représenter toutes les voix de son pays, elle ne peut pas s'appuyer uniquement sur des chiffres. Les organisations doivent tenir compte des pratiques historiques et coloniales du Canada. J'ai hâte de participer à toutes les initiatives visant à améliorer et à créer un véritable changement pour le Nord. Sans quoi, j'attendrai qu'une place égale nous soit accordée à cette fin.

Merci/Masi Cho.

Denise McKee

Directrice administrative du Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

Une partie du contenu de ce manuel a été tirée de l'ouvrage *Navigating Autism Across the Lifespan*, créé par Autism Society NWT en partenariat avec le Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O. Nous tenons à remercier les auteures Denise McKee et Alannis McKee pour nous avoir donné la permission de citer cette précieuse ressource.

## Déclaration générale

*Si vous lisez ce document, il est probable qu'une personne qui vous est chère ait un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce diagnostic est le début d'un cheminement important.*

*Beaucoup de gens comparent le diagnostic d'autisme à l'action d'éplucher un oignon, une couche à la fois. Tout d'abord, il y a la peau : comprendre ce qu'est l'autisme et comment il affecte votre proche. Puis vient la seconde couche : les défis et les questions les plus importants et les plus urgents en premier.*

*Après un certain temps, une fois ce nouveau quotidien devenu normal, on trouve d'autres couches à explorer; certaines représentent des difficultés, d'autres révèlent des capacités et des talents inattendus.*

*D'autres personnes comparent ce processus aux étapes du deuil, avec des degrés divers de choc, de déni, de colère, de tristesse, de réintégration et d'acceptation, qui ne viennent pas nécessairement dans un ordre particulier. Cela peut être différent pour chaque individu.*

*Pour un parent, par exemple, ce processus était similaire à la planification de vacances en Italie. Beaucoup de rêves et de préparatifs se sont mêlés à la préparation de ces vacances. Le voyage et le séjour ont été payés et vous attendez avec impatience de voir Venise, de visiter les galeries d'art, de profiter des dégustations de vin, de la cuisine italienne et de l'opéra. Mais, une fois à l'aéroport, la compagnie aérienne fait un changement et, à votre grande surprise, vous atterrissez en Hollande. Au début, vous êtes choqué(e) et contrarié(e), voire en colère. Vous avez toujours rêvé de ces vacances en Italie, vous les aviez imaginées. Un agent de voyages souriant vous informe que l'itinéraire ne peut pas être modifié; vous voilà donc en Hollande.*

*Au bout d'un moment, vous commencez à regarder autour de vous. Vous marchez dans des champs de tulipes et voyez des moulins à vent. Vous remarquez à quel point l'air est frais. Vous aimez le mobilier moderne et les couleurs vives. Vous appréciez comme tout est à l'heure et en bon état de fonctionnement. Vous achetez des sabots en bois confortables. Vous vous émervez de l'ingéniosité architecturale. Tout le monde est sympathique et accueillant. Vous trouvez même un restaurant italien à Amsterdam, et on y trouve aussi des canaux!*

*Vous vous rendez compte que la Hollande n'est pas forcément ce dont vous rêviez. Vous pouvez toujours continuer de rêver de l'Italie, et c'est très bien. Mais vous aimez vraiment la Hollande aussi. Vous l'aimez beaucoup. Vous y avez beaucoup appris et noué d'excellentes relations.*

Quelle que soit la façon dont vous et vos proches vivez ce voyage, il y a trois choses importantes à retenir :

1. *Il n'existe pas d'approche « parfaite ». Faites de votre mieux; aimez votre enfant, et tout finira par se mettre en place. N'oubliez pas qu'un enfant autiste reste avant tout un enfant; comme pour tous les enfants, ce qui fonctionne le mieux, c'est l'amour inconditionnel et un environnement sécurisant!*
2. *Il n'y a pas deux enfants autistes identiques. Le spectre est large et les notions de « haut » et de « bas » sur ce dernier sont un peu trompeuses. Le spectre de l'autisme n'est pas nécessairement linéaire. Il existe de nombreux symptômes différents; certaines personnes les présentent, d'autres pas. Certaines répondront bien à certains types de thérapies, et d'autres répondront mieux à d'autres. Dans un sens, une approche où l'on procède « par tâtonnements » est ce qui fonctionne le mieux. Soyez bienveillant(e) avec vous-même et avec votre proche, et prenez les choses une par une, un jour à la fois. Chaque jour est un nouveau départ.*
3. *Il est important d'éviter le capacitisme. Qu'est-ce que cela signifie? « Le capacitisme est une forme de langage qui, lorsqu'elle est employée, a pour effet de marginaliser les personnes handicapées » explique Kristen Bottema-Beutel, Ph. D., professeure associée à la Lynch School of Education and Human Development du Boston College.*

*Bottema-Beutel, l'auteure principale de l'article sur l'autisme et l'âge adulte, cite des exemples de capacitisme, lorsque les personnes autistes sont qualifiées de « fardeau » ou ayant une « maladie », par exemple, et souligne que le contexte dans lequel les mots sont utilisés est important pour déterminer si un langage peut être qualifié de capacitiste.*

*Nous ne voulons pas parler des enfants ayant un TSA comme s'il s'agissait d'enfants cassés ou défectueux qui doivent être « réparés. » Le monde a besoin de neurodiversité, et tous les enfants — tous les humains — possèdent leurs forces et leurs faiblesses. Nous voulons aider les personnes à développer leurs points forts et à travailler sur les aspects qui nécessitent un soutien. Pour en savoir plus sur le contexte de cette citation, rendez-vous sur <https://www.verywellmind.com/avoiding-ableist-language-in-autism-research-5083781>*

## Services destinés aux enfants et aux familles d'enfants avec un TSA

Le but de ce document est de mettre en avant les services importants qui sont à la disposition de votre enfant dans les Territoires du Nord-Ouest. Gardez toutefois à l'esprit que les parents sont toujours les meilleurs experts en ce qui concerne leurs enfants. Il est essentiel que la famille soit impliquée dans la supervision des interventions effectuées auprès d'un enfant ayant un TSA. En effet, de nombreuses personnes différentes vont subvenir aux besoins de votre enfant au fil des années, mais la famille, elle, sera toujours là. En tant que parent ou proche aidant, vous apportez une stabilité à votre enfant.

Il est également important de noter qu'en raison de la taille et de la géographie des T.N.-O., le choix de thérapies disponibles sera probablement moins varié que dans des zones plus peuplées. Après avoir échangé avec les prestataires de services locaux, vous découvrirez, parmi les services disponibles, lesquels conviendront le mieux à votre enfant.

Parfois, une décision doit être prise et les familles n'ont ni le temps ni l'énergie de lire tout un livret avant de faire un choix. Il arrive aussi que l'on rencontre un problème singulier, propre à une seule famille. Dans de telles situations, vous pouvez recevoir des informations fiables, rapides et précises en appelant le Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O. au (867) 873-8230 ou 1 (800) 491-8885.

Nous vous conseillons également de visiter le site Web d'Autism Speaks Canada pour accéder à plus de 40 trousse à outils gratuites. Ces trousse à outils traitent de tous les sujets, depuis les 100 premiers jours pour les enfants récemment diagnostiqués à l'emploi pour les adultes avec un TSA. Vous pouvez les retrouver à l'adresse <https://www.autismspeaks.ca/science-services-resources/resources/tool-kits/>

## Vue d'ensemble

### Services pour les enfants de la naissance à 5 ans

Votre enfant peut recevoir un diagnostic de TSA dès l'âge de 2 ans. Il est important d'obtenir un diagnostic et une intervention précoces afin de parvenir à de meilleurs résultats plus tard dans la vie. Voici quelques structures/sites Web où vous pourrez trouver de l'aide pour votre enfant d'âge préscolaire ayant un TSA (ou pour entamer un processus de diagnostic).

1. **Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.** (voir page 9). Le Conseil peut vous fournir des informations, vous aiguiller ou vous offrir du soutien. Vous pouvez aussi accéder à d'autres programmes ou services d'aide pour vous ou votre enfant.
2. **Autism Society NWT** (voir page 10). Cette société propose un guide et une trousse à outils pour vous soutenir, vous et votre enfant.
3. **Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest** propose une grande variété de programmes et services à découvrir. La plupart de ces services sont présentés à partir de la page 10.

### Services pour les enfants et les jeunes de 5 à 19 ans

Le gouvernement des T.N.-O. a adopté une politique de scolarisation inclusive pour s'assurer que tous les élèves des T.N.-O., de la prématernelle à la 12e année, aient un accès assuré à des services éducatifs de qualité. Cette politique garantit également que ces services leur seront fournis dans leur propre communauté de résidence, dans des environnements d'apprentissage adaptés à leur âge.

#### ***La transition vers l'école maternelle***

Il est important que votre enfant ait une relation positive avec son école pour assurer une transition réussie et l'aider à atteindre son plein potentiel. Voici quelques conseils pour effectuer cette transition avec votre enfant

- Demandez à rencontrer le directeur/la directrice de l'école ou le coordinateur/la coordinatrice des services aux élèves de la commission scolaire (en mars de l'année où votre enfant commence l'école)
  - Apportez un exemplaire de toutes les évaluations effectuées avec votre enfant
  - Notez les points forts de votre enfant

- Notez les raisons pour lesquelles votre enfant pourrait avoir besoin d'une attention ou d'une assistance particulière (par exemple, comportement fugueur; sécurité — personnelle, routière, envers autrui; toilette; comportements potentiellement dangereux - compulsions, agressivité, automutilation, etc.)
- Définissez les mesures de soutien dont vous aimeriez discuter avec l'école, telles que:
  - Aide individuelle;
  - Technologie adaptée (tableaux de communication ou PECS, iPads, etc.);
  - Curriculum adapté;
  - Entraînement aux habiletés sociales;
  - Consultation psychologique;
  - Accès à une salle sensorielle;
- Cette rencontre permettra d'élaborer un Plan de soutien à l'élève (PSE) ou un Plan d'enseignement individualisé (PEI). Le PSE aide l'élève à atteindre les objectifs normaux du programme scolaire pour son âge, tandis que le PEI est un plan spécialisé qui répond aux besoins particuliers de l'enfant.

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires sur le passage à l'école maternelle, veuillez contacter le Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O. et demander l'accès à leur trousse de ressources « Soar Higher ». Vous pouvez les contacter au (867) 873-8230 ou au 1 (800) 491-8885.

### **Années 1 à 8**

Il est important de jouer un rôle actif dans l'éducation de votre enfant tout au long de sa scolarité.

#### **Voici quelques conseils pour maintenir ce lien:**

- Ayez régulièrement des discussions ouvertes et honnêtes avec les enseignants de votre enfant et les autres membres du personnel de soutien. Vous pouvez discuter des objectifs que votre enfant a atteints, des difficultés qu'il rencontre et des stratégies pour les surmonter. En maintenant un contact régulier avec l'école, vous pouvez savoir à tout moment quelles stratégies sont employées pour aider votre enfant. L'école peut également vous aider à apprendre à employer ces stratégies à la maison.
- Communiquez avec le coordinateur ou la coordinatrice des services aux élèves de l'école au moins tous les trois mois.

## **Vous avez le droit de:**

- Demander à l'école de conserver des informations qualitatives et quantitatives sur les résultats de votre enfant et sur la réalisation de ses objectifs (par exemple, combien de fois votre enfant participe activement en classe).
- Demander à l'école de conserver des informations qualitatives et quantitatives sur les résultats de votre enfant et sur la réalisation de ses objectifs (par exemple, combien de fois votre enfant participe activement en classe).
- Remarque : Parfois, les enfants ayant un TSA atteignent rapidement un objectif, mais il se peut qu'à d'autres moments, ils semblent faire moins de progrès. En maintenant un contact régulier avec l'école, vous pouvez faire en sorte que votre enfant ne perde pas ses acquis

Les progrès réalisés par votre enfant seront plus significatifs si vous travaillez en collaboration avec l'école. Si vous employez les mêmes stratégies à l'école et à la maison

- Les compétences acquises seront plus générales. En d'autres termes, votre enfant pourra les utiliser dans différentes situations et avec différentes personnes.
- Les compétences seront également plus généralisées parce qu'elles seront développées différemment à la maison et à l'école
- En enseignant les compétences de façon continue à la maison et à l'école, vous offrirez plus de structure à votre enfant et réduirez son anxiété, car il saura toujours à quoi s'attendre et ce qu'on attend de lui.

## ***La transition vers l'école secondaire (années 8 à 12)***

La transition vers l'école secondaire sera similaire à la transition vers la maternelle. Il y aura bien sûr quelques différences :

- Le processus sera davantage guidé par le coordinateur/la coordinatrice des services aux élèves ou le conseiller/la conseillère d'orientation scolaire qui a suivi votre enfant. Comme lorsque votre enfant est entré à la maternelle, c'est l'occasion de discuter de ses points forts, de ses difficultés, des domaines nécessitant une attention particulière et des aides particulières qu'il recevra.
- Les discussions porteront davantage sur les objectifs de vie de votre enfant au cours du secondaire et après l'obtention de son diplôme. Ceux-ci pourront varier, mais pourraient inclure des compétences en lien avec l'enseignement postsecondaire, les aptitudes à la vie quotidienne et à la vie autonome, la formation professionnelle, etc.

- L'une des trois voies suivantes est généralement abordée :
  - Curriculum normal avec adaptations/aménagements
  - Curriculum modifié avec adaptations/aménagements
  - Programme d'éducation individualisé

### **Vous avez le droit de :**

- Prendre contact avec le directeur/la directrice ou le coordinateur/la coordinatrice des services aux élèves de l'école secondaire pour organiser une réunion de transition.
- Examiner et discuter des nouveaux programmes et services clés dont votre enfant pourrait bénéficier pendant ses études secondaires. Ces programmes et services s'ajouteront à ceux auxquels il a déjà eu accès à l'école élémentaire :
  - Compétences de vie — l'apprentissage des compétences nécessaires à la vie quotidienne (par exemple, l'hygiène personnelle, les compétences sociales, la cuisine et la planification, les déplacements en ville, etc.)
  - Formation professionnelle - généralement proposée au cours des dernières années de l'école secondaire, elle peut inclure une expérience de travail, des cours sur les métiers, les carrières et la technologie, ainsi que le programme School to Work (de l'école au monde professionnel) (proposé par l'association Inclusion NWT).
  - Clubs/groupes d'étudiants — Les écoles secondaires des
    - N.-O. proposent des groupes et des clubs qui pourraient intéresser votre enfant. Ceux-ci peuvent l'aider à développer ses aptitudes sociales et à nouer de nouvelles amitiés.

### **La transition vers l'âge adulte**

La transition vers l'âge adulte sera tout aussi importante à gérer que la transition vers l'école maternelle et le secondaire. Vous et votre enfant devrez envisager et planifier de nombreux aspects différents de la vie. Ces plans d'avenir peuvent inclure :

- Éducation postsecondaire — les programmes tels que les aides à l'apprentissage pour les personnes handicapées, l'aide financière aux étudiants et les programmes de transition professionnelle doivent tous être pris en considération. Ceux-ci sont abordés plus en détail dans les listes de programmes et de services qui suivent.

- **Emploi** — si votre enfant d'âge adulte souhaite trouver un emploi, il existe plusieurs programmes qui peuvent l'aider à se préparer à travailler, à trouver un emploi et qui peuvent l'accompagner dans cet emploi. Ceux-ci seront également abordés plus en détail dans les listes de programmes et de services qui suivent.
- *Soutien au quotidien* – en fonction des besoins des individus des jeunes adultes, il existe des programmes qui peuvent les aider à vivre de manière indépendante ou avec différents niveaux de soutien. Il peut s'agir de soins à domicile, de services d'aide à la vie autonome et de soins de longue durée. Ceux-ci sont également décrits plus en détail dans la liste des programmes et services qui suivent.

# Les prestataires de services

## Aides générales

Certains services destinés aux enfants ayant un TSA aux T.N.-O. sont sans frais, d'autres sont payants. Les paragraphes suivants donnent des renseignements concernant les divers ministères, organismes à but non lucratif et praticiens privés qui proposent des services aux enfants autistes des T.N.-O.

## Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

Bureau 116, 5102 50th Avenue, Yellowknife, NT, X1A 3S8

(867) 873-8230 ou sans frais : 1 (800) 491-8885

**À propos de ce service:** Le Conseil offre un soutien à toute personne handicapée des Territoires du Nord-Ouest, au sein de chaque communauté.

### **Équipe de coordination de l'information, de l'aiguillage et du soutien:**

- Fournit des renseignements sur les situations de handicap et les services associés disponibles aux T.N.-O.
- Met les clients en relation avec les services existants.
- Aide les clients à faire leur demande auprès de programmes liés au handicap comme le Programme de prestations d'invalidité du RPC, un régime privé d'assurance-invalidité de longue durée, le soutien du revenu et les aides à l'apprentissage pour les personnes handicapées.
- Assister à des réunions ou à des appels liés à des questions de handicap en tant que tierce partie neutre ou représentant, si nécessaire.
- Écrire des lettres de soutien.
- Trouver des programmes auxquels vous pourriez être admissible et vous aiguiller, si nécessaire.

*Téléphone :* 1 (800) 491-8885 ou (867) 873-8230

*Courriel:* [info@nwtcd.net](mailto:info@nwtcd.net)

*Site web:* <https://www.nwtcd.net/information-referral-and-support>

Comité pour les personnes handicapées de Hay River

*Téléphone:* (867) 875-4448

*Courriel:* [hrcpd@northwestel.net](mailto:hrcpd@northwestel.net)

## **Autism Society NWT**

5204 54th St., Yellowknife, NT, X1A 1W8

(867) 446-0985

president@nwtautismsociety.org

À propos de ce service : Autism Society NWT s'engage à fournir aux proches aidants les outils dont ils ont besoin pour soutenir au mieux les personnes ayant un TSA de leur communauté.

**Le guide Naviguer dans l'autisme tout au long de la vie** : Cette trousse à outils donne la possibilité aux proches aidants de mener une réflexion sur la personne qu'ils soutiennent et d'adapter les ressources fournies à ses besoins. Parmi les ressources offertes dans cette trousse à outils, on retrouve des informations générales sur les TSA et les fugues associées, ainsi que sur la création d'un plan de prévention d'urgence.

**La trousse à outils pour les proches aidants: plan d'urgence et de prévention de l'errance de l'autisme** : Cette ressource est destinée aux parents, proches aidants et autres parties impliquées qui souhaitent en savoir plus sur les types de soutien offerts aux personnes ayant un TSA tout au long de leur vie dans les Territoires du Nord-Ouest. La mission d'Autism Society NWT est de faire en sorte que toutes les personnes ayant un TSA puissent exploiter pleinement leur potentiel et bénéficier d'un accès universel aux services dont elles ont besoin.

## **Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

C.P. 1320, Yellowknife, NT, X1A 2L9

Téléphone: (867) 767-9000

### **Programme de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants:** «

Le Programme de soutien à l'inclusion et à la participation des enfants (SCIP) est un programme de financement pour faciliter l'accès et la participation à des programmes de qualité pour la petite enfance destinée aux enfants vulnérables, à risque et/ou ayant des besoins spéciaux en matière de développement.

Grâce à un système annuel fondé sur les propositions, le programme SCIP contribue à fournir aux enfants le soutien nécessaire pour réussir dans les programmes communautaires et participer à des activités motivantes et adaptées à leur développement, tout en leur donnant un sentiment d'être utiles et de s'engager. Ce financement est destiné aux centres de garde d'enfants agréés, aux gouvernements et organisations autochtones, aux organisations à but non lucratif et aux programmes communautaires de la petite enfance non agréés. »

Téléphone: (867) 767-9354

Site web: <https://www.gov.nt.ca/covid-19/en/services/financial-support/licensed-child-care-support>

**Inventaire des programmes et des services pour les personnes handicapées :**

L'inventaire contient une liste de programmes et services offerts aux personnes handicapées et à leurs proches aidants par le biais des ministères et organismes du GTNO, ainsi que de nos partenaires. Il s'agit d'un outil destiné à aider les personnes handicapées et leurs proches aidants à utiliser au mieux les services de soutien disponibles dans les T.N.-O.

Site web: [www.hss.gov.nt.ca/sites/www.hss.gov.nt.ca/files/resources/gnwt-disabilities-inventory.pdf](http://www.hss.gov.nt.ca/sites/www.hss.gov.nt.ca/files/resources/gnwt-disabilities-inventory.pdf)

**Intervenant pivot des services sociaux et de santé:** L'intervenant ou l'intervenante est là pour répondre à vos questions et à vos préoccupations lorsque vous accédez aux services offerts par le système des services sociaux et de santé. L'intervenant ou l'intervenante peut vous aider à :

- Apaiser vos préoccupations;
- Collecter des informations relatives aux services sociaux et de santé de tout le territoire;
- Entrer en contact avec vos prestataires de services sociaux et de santé;
- Trouver les formulaires les plus couramment demandés.

Téléphone: 1 (855) 846-9601

Courriel: [HSS\\_Navigator@gov.nt.ca](mailto:HSS_Navigator@gov.nt.ca)

**Guichets uniques :** Ils sont situés dans 22 communautés des T.N.-O. et constituent un « guichet unique » pour les services du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les agents des services gouvernementaux peuvent vous aider à remplir des formulaires et des demandes, à accéder aux programmes et aux services dont vous avez besoin, et vous aiguiller. Des visites à domicile sont effectuées régulièrement auprès des aînés, certains agents sont des commissaires à l'assermentation ou des notaires publics, et d'autres peuvent offrir des services dans une langue autochtone.

**Coordonnées :** Les guichets uniques au sein de votre communauté (voir le site Web ci-dessous ou l'Annexe C pour contacter les services de votre communauté).

Site Web: <https://www.eia.gov.nt.ca/fr/priorities/guichets-uniques>

**Commission des droits de la personne des T.N.-O. :** « La Commission des droits de la personne des T.N.-O. fournit des services d'éducation et des informations, et traite les plaintes pour discrimination en matière d'emploi, de location et de services publics.

Une personne est dite victime de discrimination lorsqu'elle est traitée négativement ou lorsqu'elle se voit refuser une opportunité en raison de sa race, de sa couleur, de son ascendance, de son lieu d'origine, de son âge, de sa situation matrimoniale ou familiale, de son handicap, de sa religion, de son sexe, de sa grossesse, de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de ses conditions sociales. » ([www.hss.gov.nt.ca/sites/www.hss.gov.nt.ca/files/resources/gnwt-disabilities-inventory.pdf](http://www.hss.gov.nt.ca/sites/www.hss.gov.nt.ca/files/resources/gnwt-disabilities-inventory.pdf))

*Téléphone:* (867) 669-5575 ou 1 (888) 669-5575

*Adresse:* Rez-de-chaussée, 5003 49th St., Yellowknife, NT

*Site Web:* <https://nwthumanrights.ca/>

## **Association Inclusion NWT**

Bâtiment Abe Miller, 4912 53rd Street, Yellowknife, NT, X1A 1V2

**À propos de ce service:** Inclusion NWT vient en aide aux personnes ayant des déficiences intellectuelles et d'autres handicaps, ainsi que leurs familles, tout au long de leur vie. Nous sommes là pour les aider à vivre des vies riches et à être actifs dans tous les aspects de la vie communautaire.

**Family Project:** Propose des services pour répondre aux besoins des personnes et des familles qui soutiennent un membre de leur famille handicapé. Cela comprend la fourniture de ressources documentaires et l'organisation de séances d'information pour les parents par le biais d'un groupe de réseau familial. Inclusion NWT fournit également une assistance individuelle aux familles et les aide à défendre leurs droits lorsqu'elles rencontrent des difficultés ou ont besoin d'aide dans certains aspects de leur vie.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* [inclusion@inclusionnwt.ca](mailto:inclusion@inclusionnwt.ca)

*Site web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Centre d'alphabétisation :** Ce centre offre des cours d'alphabétisation quotidiens le matin et des activités de sensibilisation à l'alphabétisation l'après-midi pour les familles, les aînés et les adultes. Ces services sont accessibles aux personnes handicapées ou non.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Site web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Bibliothèque ETCAF:** L'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF) est un terme qui décrit un large éventail de déficiences physiques et intellectuelles, y compris les lésions cérébrales. Les ressources de la bibliothèque sur l'ETCAF peuvent être prêtées gratuitement dans l'ensemble des T.N.-O.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* [fasd@inclusionnwt.ca](mailto:fasd@inclusionnwt.ca)

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Projet Living and Learning with FASD (vivre et apprendre avec l'ETCAF):** Le projet Living and Learning with FASD offre un soutien aux familles dont les enfants sont touchés par l'ETCAF, ainsi qu'aux jeunes et aux femmes qui risquent de boire de l'alcool pendant leur grossesse. Le projet propose un soutien aux familles, des ateliers et des présentations.

*Site web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Services de relève:** Les services de relève offrent un répit de courte durée sûr, individualisé et flexible aux familles qui s'occupent de personnes handicapées à Yellowknife, Ndilo et Dettah, et permettent aux personnes handicapées de participer à des activités dans leur communauté. Du personnel de relève formé est affecté à une personne et à une famille pour fournir un soutien à la fois à domicile et au sein de la communauté. Ce service est offert aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, ainsi qu'aux enfants et aux adultes qui vivent dans le même foyer familial.

*Téléphone:* (867) 873-3560

*Courriel:* [inclusion@inclusionnwt.ca](mailto:inclusion@inclusionnwt.ca)

*Site web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

## YWCA NWT

4904 54th Ave., Yellowknife, NT, X1A 1H7

Case postale 1679, Yellowknife, NT, X1A 2P3 (Adresse postale)

Téléphone: (867) 920-2777

Courriel: [giving@ywcanwt.ca](mailto:giving@ywcanwt.ca)

Site web: <https://www.ywcanwt.ca/family-centre>

**Mission:** Créer une société du Nord sécuritaire afin que les femmes et les familles puissent exploiter pleinement leur potentiel.

**Centre pour les familles — Soutien aux parents:** Le centre pour les familles de l'organisme YWCA NWT aide les parents à aborder les difficultés liées à la parentalité au sein d'une communauté isolée, mais aussi au fait d'élever un enfant aux besoins sociaux, émotionnels et physiques uniques.

**Centre pour les familles — Ludothèque:** Cette ressource géniale permet aux familles d'emprunter des jouets, des livres et des jeux GRATUITEMENT! Une fois empruntés, vous pouvez les garder pendant deux semaines, puis nous vous enverrons un rappel au moment de les rendre. Le Centre pour les familles est actuellement fermé, mais il est toujours possible d'emprunter des jouets à la ludothèque!

**Centre pour les familles — Accueil sans rendez-vous:** Le Centre pour les familles de l'YWCA NWT est consacré aux enfants de moins de 5 ans. Nos actions sont axées sur le bien-être mental et physique de chaque famille. Notre programme est destiné à servir les familles et les parents ayant besoin d'un espace où interagir avec leurs enfants par le biais de jeu et d'activités pédagogiques. Nous organisons des sorties conviviales au sein de la communauté et offrons deux collations par jour.

*Pour plus d'informations sur ces programmes, veuillez consulter les coordonnées ci-dessus.*

## Les services de soutien éducatif

### Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

**Inclusion scolaire** : « La Directive ministérielle des T.N.-O. sur l'inclusion scolaire (2016) s'adresse à toutes les écoles JK-12 des T.N.-O. L'inclusion scolaire garantit que tous les élèves ont accès à un enseignement de qualité et sont soutenus pour apprendre dans des environnements d'apprentissage communs adaptés à leur âge dans leur communauté d'origine.

L'inclusion scolaire soutient et favorise l'apprentissage de tous les élèves en répondant efficacement à leurs différents besoins de façon responsable, tolérante, respectueuse et solidaire. En offrant des niveaux suffisants, l'école inclusive aide les élèves à atteindre leurs objectifs personnels, sociaux, émotionnels et scolaires.

L'inclusion scolaire est basée sur la collaboration. Elle encourage la participation active des parents, des élèves (le cas échéant), des professionnels de la santé et des communautés pour répondre aux besoins individuels des élèves.

**Veillez contacter l'enseignant(e) de votre enfant, l'enseignant(e) affecté(e) au programme, le personnel administratif ou le conseil scolaire pour plus d'informations.**

<https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/services-persons-disabilities>

Coordinateur de l'Inclusion scolaire et du soutien aux élèves  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
Téléphone: (867) 767-9353 Ext. 71262

Site Web: <https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/k-12-education-and-curriculum/inclusive-schooling-and-student-support>

## Les programmes de loisirs et les camps

### Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

**Programme Experience Summer(Vivez l'été):** Le programme vivez l'été offre la possibilité aux enfants âgés de 4 à 12 ans ayant un ou plusieurs handicaps de participer à un programme de loisirs d'été. Le programme offre à chaque enfant deux semaines de participation à un camp de jour complet durant l'été. Les enfants seront accompagnés par une équipe qualifiée et formée. Le programme s'assure de maintenir un ratio d'un(e) employé(e) par enfant, ou par deux enfants, en fonction des besoins propres à chaque enfant. Ainsi, chaque enfant peut participer activement au camp d'été de son choix, avec ses camarades. Ce programme leur permet de nouer des amitiés durables et de créer des souvenirs mémorables.

*Téléphone:* 1-800-491-8885 or (867) 873-8230

*Courriel:* [rsp@nwtcd.net](mailto:rsp@nwtcd.net)

*Site web:* <https://www.nwtcd.net/experience-summer>

## Programmes récréatifs et communautaires

### Association Inclusion NWT

**Groupe Play and Learn (Groupe de jeu et d'apprentissage):** Ce groupe est destiné aux familles ayant un enfant âgé de 0 à 17 ans touché par l'ETCAF. Il vise à renforcer les liens entre les familles et à aider les parents à s'occuper de leurs enfants à la maison, au sein de leur communauté, là où ils peuvent grandir et s'épanouir.

*Téléphone:* (867) 766-4295

*Courriel:* [fasd@inclusionnwt.ca](mailto:fasd@inclusionnwt.ca)

*Site web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**YaY Fusion!:** YaY Fusion! est un groupe social gratuit pour les jeunes de 13 à 18 ans, ayant ou non une déficience intellectuelle. Les jeunes se réunissent une fois par mois pour échanger et s'amuser en effectuant des activités en intérieur et des sorties communautaires. L'objectif est de permettre aux jeunes de se faire des amis et de nouer des liens dans un environnement sécuritaire et inclusif.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* [inclusion3@inclusionnwt.ca](mailto:inclusion3@inclusionnwt.ca)

*Site web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

## **Olympiques spéciaux T.N.-O.**

Case postale 1691, Yellowknife, NT, X1A 2P3

*Téléphone:* (867) 446-2873

**À propos de ces services :** Olympiques spéciaux se consacre à l'entraînement et aux compétitions sportives pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.

**Active Start et Fundamentals:** Il s'agit d'un programme d'activités axé sur la famille, conçu pour aider les enfants âgés de 3 à 11 ans ayant une déficience intellectuelle à développer des habiletés motrices de base et des compétences sportives par le biais d'expériences de mouvement amusantes et positives. Le programme permet aux jeunes de développer leur forme physique, de faire preuve de courage, de passer de bons moments, de renforcer leurs compétences et de nouer des amitiés.

*Téléphone:* (867) 446-2873

*Courriel:* [lynn@sonwt.ca](mailto:lynn@sonwt.ca)

*Site Web:* <https://www.specialolympics.ca/northwest-territories>

**Rester en santé à la maison:** Olympiques spéciaux T.N.-O. propose des séances d'entraînement de 10 à 15 minutes à faire chez soi. Vous pouvez accéder à ces séances en haut de leur page Web (en anglais), en cliquant sur « Staying Healthy at Home » (menu déroulant) ou sur la page d'accueil. Le programme Active Start et Fundamentals poste de nouvelles séances d'entraînement amusantes tous les vendredis..

*Téléphone:* (867) 446-2873

*Courriel:* [lynn@sonwt.ca](mailto:lynn@sonwt.ca)

*Site Web:* <https://www.specialolympics.ca/northwest-territories>

# Services pour les jeunes plus âgés et/ou les adultes avec un TSA

## Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

**Aide à l'apprentissage pour les personnes handicapées:** Ce financement vise à aider les personnes handicapées résidant dans les T.N.-O. à atteindre leurs objectifs d'apprentissage. La demande de financement peut être faite par un particulier ou par une organisation. Les demandeurs/demandeuses doivent démontrer que le financement aidera à surmonter les obstacles liés à l'apprentissage.

### **Les demandeurs/demandeuses doivent :**

- Être en situation de handicap; Participer à une activité d'apprentissage;
- Démontrer leur engagement à atteindre leurs objectifs éducatifs, professionnels ou personnels;
- Avoir 18 ans ou plus et avoir terminé leurs études secondaires;
- Résider dans les TNO et ne pas pouvoir recevoir de financement pour une formation située ailleurs.

### **Les aides peuvent inclure:**

- Évaluation et consultations;
- Appareils, aides et technologies fonctionnelles;
- Livres, outils et matériel;
- Aide à l'apprentissage;
- Tutorat;
- Droits de scolarité;
- Transport;
- Frais de subsistance.

*Téléphone:* 1 (800) 491-8885 or (867) 873-8230

*Site web:* <https://www.nwtcd.net/learning-supports>

**Jardin inclusif:** Nous proposons des parcelles aux membres de la communauté, en donnant la priorité aux personnes handicapées. Les parcelles et la terre sont offertes gratuitement. Les personnes qui participent doivent se rendre au jardin par leurs propres moyens et fournir leurs propres graines, bien qu'une petite sélection de graines assorties soit fournie le jour de la plantation.

*Téléphone:* 1 (800) 491-8885 or (867) 873-8230

*Courriel:* [director@nwtcd.net](mailto:director@nwtcd.net)

*Site Web:* <https://www.nwtcd.net/inclusive-garden>

## **Association Inclusion NWT**

**Le programme School to Work (De l'école au travail):** School to Work (de l'école au monde professionnel) est un programme de transition de l'école à la vie professionnelle d'une durée de 24 semaines, en partenariat avec les écoles secondaires, pour que les élèves de 11e et 12e année en situation de handicap puissent bénéficier d'une expérience professionnelle. Les moniteurs et monitrices de formation aident les participants et les participantes à trouver un stage et, pour les élèves de 12e année, tout travail est rémunéré au moins au salaire minimum.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* inclusion@inclusionnwt.ca

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Skills Training & Community Inclusion (formation axée sur les compétences et inclusion communautaire):** Ce service de développement des compétences et d'inclusion communautaire aide les adultes ayant une déficience intellectuelle ou développementale à trouver un emploi et à acquérir des aptitudes à la vie quotidienne, des compétences sociales et des aptitudes en écriture et en lecture. Il propose également des activités communautaires.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* STCLmanager@inclusionnwt.ca

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Services d'emploi:** Fournit des services d'emploi à toute personne s'identifiant comme handicapée, quel que soit le handicap. Propose des services de base, comme la rédaction d'un curriculum vitae et un accompagnement professionnel sur place, mais aussi pendant toutes les étapes de la recherche d'emploi.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**EmployABILITY & Employment Support (Employabilité et soutien à l'emploi):** Cet organisme de soutien lié à l'emploi vise à mettre en relation des employeurs avec des travailleurs qui vivent avec un handicap. De nombreux services d'emploi sont offerts aux personnes s'identifiant comme handicapées, quel que soit le handicap. Ces services comprennent l'évaluation, l'aide à l'accès à la formation et à l'éducation, à la rédaction de CV, aux techniques de recherche d'emploi et d'entretien, au développement de carrière et à l'accompagnement professionnel.ces/

**YES! (Youth Empowerment Services):** YES! soutient les jeunes en situation de handicap qui ont terminé leurs études secondaires et/ou postsecondaires et qui ne sont pas suffisamment impliqués dans l'emploi et le bénévolat. L'objectif est de pousser les jeunes (généralement jusqu'à 35 ans) à sortir de chez eux et de les aider à s'impliquer davantage auprès de leur communauté et sur le marché du travail.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* STCImanager@inclusionnwt.ca

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Prêts, Disponibles et Capables (PDC):** Prêts, Disponibles et Capables (PDC) est un partenariat national entre Inclusion Canada (anciennement l'Association canadienne pour l'intégration communautaire), l'Alliance canadienne des troubles du spectre de l'autisme (CASDA) et leurs organisations membres. Financé par le gouvernement du Canada et actif dans 20 communautés à travers le pays, PDC vise à augmenter la présence sur le marché du travail des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* employability@inclusionnwt.ca

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**The Odd Job Squad:** Cette association vise à aider les personnes sous-employées qui s'identifient comme handicapées à tirer un petit revenu d'un travail ponctuel ou à court terme pendant qu'elles cherchent un emploi permanent. Le personnel cherche à entrer en contact avec des employeurs et des ménages susceptibles d'offrir des emplois occasionnels ou temporaires à 15 CAD de l'heure ou plus.

*Téléphone:* (867) 445-6967

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Young Adults Group:** Young Adults Group est un groupe social gratuit pour les jeunes de 19 à 30 ans ayant ou non une déficience développementale.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* inclusion3@inclusionnwt.ca

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Projet FASD Peer Support:** Ce projet offre un soutien aux jeunes et aux adultes plus âgés touchés par l'ETCAF. Ce service est proposé dans le cadre de réunions de groupe hebdomadaires ou de réunions individuelles.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* [fasd@inclusionnwt.ca](mailto:fasd@inclusionnwt.ca)

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

**Service d'aide à la vie autonome:** Ce service fournit une aide à la vie autonome et à la vie en communauté pour les adultes ayant une déficience intellectuelle/développementale et des lésions cérébrales qui choisissent de vivre dans leur propre foyer.

*Téléphone:* (867) 920-2644

*Courriel:* [sil@inclusivenwt.ca](mailto:sil@inclusivenwt.ca)

*Site Web:* <https://inclusionnwt.ca/services/>

## **Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest**

**Aide au revenu:** Pour les personnes âgées de 19 ans ou plus et dont les besoins sont supérieurs à leur revenu. Ce programme peut aider à couvrir les frais liés à la nourriture, au logement, aux services publics et aux besoins particuliers, y compris une allocation vestimentaire pour les personnes handicapées. Ce programme encourage et accompagne les personnes vers une plus grande autonomie.

*Téléphone:* (867) 767-9355 (siège social) ou contactez votre Centre de services du MÉCF local

*Site Web:* <https://www.ece.gov.nt.ca/fr/services/programmes-de-la-securite-du-revenu/income-assistance>

**Bureau du Tuteur public:** « Le Bureau du Tuteur public aide les personnes à devenir des tuteurs légaux pour des individus de 18 ans et plus, qui ne sont pas en mesure de prendre des décisions pour elles-mêmes, comme des décisions relatives aux soins personnels ou de santé. Les personnes souffrant d'une maladie chronique ou d'atteinte cérébrale peuvent avoir besoin d'aide dans leur prise de décision. Le tuteur ou la tutrice légal(e) est généralement un membre de la famille. » ([gnwt-disabilities-inventory.pdf](https://www.gnwt-disabilities-inventory.pdf))

*Adresse:* 10e étage Immeuble Precambrian, 4920 52nd St., Yellowknife, NT  
*Téléphone:* (867) 767-9155 ext. 49460

*Site Web:* <https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/office-public-guardian>

**Soins communautaires et à domicile (soins à domicile):** « Les services de soin à domicile fournissent des soins infirmiers et un soutien en matière de soins personnels ainsi qu’une assistance pour diverses activités quotidiennes pour les personnes qui ne peuvent plus les effectuer seules. Ces services peuvent leur permettre de continuer à vivre chez elles, plutôt que d’être hospitalisées ou de vivre dans un établissement de soins de longue durée, notamment lorsque leurs besoins sont liés à l’âge, au handicap, à une blessure ou une maladie. »

*Coordonnées:* Vos services sociaux et de santé, votre programme de soins à domicile ou votre centre de santé communautaire local.

*Téléphone:* (867) 767-9030

*Site Web:* <https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/continuing-care-services/home-and-community-care>

**Soins de longue durée:** Fournit des soins 24 heures sur 24 dans un établissement de type résidence aux personnes qui ne sont pas en mesure de vivre de façon autonome et qui ont besoin d’un soutien en continu. Il existe 9 établissements de ce type dans les T.N.-O. Veuillez consulter le site Web ci-dessous pour connaître les services offerts dans votre région.

*Téléphone:* (867) 767-9030

*Site Web:* <https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/continuing-care-services/long-term-care>

**Entente sur le développement de la main-d’oeuvre:** Cette entente a été conclue entre le gouvernement canadien et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Des aides à l’emploi et à la formation sont disponibles pour les résidents admissibles. Cela inclut les personnes handicapées.

*Téléphone:* (867) 767-9351

*Site Web:* <https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/career-and-employment-services/agreements>

## Soutien supplémentaire aux communautés rurales

### Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

**Approche communautaire:** Les membres du programme d'approche communautaire se rendent dans les communautés et établissent des relations avec les habitants des T.N.-O. Ils contribuent également à des projets ou à des événements de sensibilisation dans l'ensemble des T.N.-O.

*Téléphone:* 1 (800) 491-8885 or (867) 873-8230

*Courriel:* [info@nwtcd.net](mailto:info@nwtcd.net)

*Site Web:* <https://www.nwtcd.net/information-referral-and-support>

**Programme de relève:** Fournit un service de relève aux familles situées en dehors de Yellowknife qui ont des enfants ayant des besoins spéciaux (Aklavik, Deline, Fort Smith, Paulatuk). L'objectif d'un service de relève est de fournir un soutien sûr, individualisé et flexible aux familles et aux proches aidants principaux. Il offre aux jeunes handicapés davantage de possibilités d'inclusion au sein de leur communauté tout en respectant leurs valeurs culturelles.

*Téléphone:* 1 (888) 873-8231 or (867) 873-8230

*Courriel:* [info@nwtcd.net](mailto:info@nwtcd.net)

*Site Web:* <https://www.nwtcd.net/community-respite>

## Les services de thérapie et d'intervention

### Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

**Programme d'intervention auprès des jeunes enfants (ECIP):** ECIP fournit des services aux enfants handicapés et/ou ayant un retard de développement, de la naissance à l'âge scolaire. Le coordonnateur ou la coordonnatrice et les intervenants du programme travaillent aux côtés des parents/proches aidants ainsi que d'autres professionnels pour fournir un soutien individualisé à chaque enfant inscrit au programme, en fonction de ses besoins individuels. L'admission à l'ECIP est accordée sur la base de trois critères : le niveau de besoin, l'âge et le processus d'aiguillage/de demande du service. Aucun diagnostic officiel n'est requis, mais l'enfant doit déjà être suivi pour son handicap/son retard. Ces services sont fournis jusqu'à ce que l'enfant entre à l'école maternelle.

Les intervenants travaillent généralement avec les enfants dans une école maternelle ou une garderie, mais aussi avec l'enfant à domicile ou au bureau du Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O. L'accent est mis sur le développement de comportements fonctionnels et la préparation à l'école. Ce programme est axé sur la famille et fonctionne grâce à une équipe interdisciplinaire, comprenant les parents, l'équipe enseignante, les ergothérapeutes, les orthophonistes et d'autres partenaires.

*Téléphone:* 1 (800) 491-8885 or (867) 873-8230

*Courriel:* [csm@nwtcd.net](mailto:csm@nwtcd.net)

*Site Web:* <https://www.nwtcd.net/early-childhood-intervention>

**Salle Snoezelen:** Le snoezelen, autrement appelé « stimulation multisensorielle contrôlée », est une forme de thérapie pour les personnes ayant un TSA ou d'autres déficiences développementales. Cette méthode consiste à placer la personne au sein d'un environnement apaisant et stimulant appelé la « salle Snoezelen ». Ce type de salle est spécialement conçu pour offrir des stimuli aux différents sens à l'aide d'effets lumineux, de couleurs, de sons, de musique, d'odeurs, etc.

*Téléphone:* 1 (800) 491-8885 or (867) 873-8230

*Courriel:* [csm@nwtcd.net](mailto:csm@nwtcd.net)

*Site Web:* <https://www.nwtcd.net/early-childhood-intervention>

## Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

### **Programme d'éducation à la petite enfance — Développement des jeunes enfants:**

Le Programme d'éducation à la petite enfance soutient l'apprentissage des jeunes enfants et les programmes de garde d'enfants âgés de 0 à 11 ans en vertu de la Loi sur les garderies. Les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont offerts dans un grand nombre de structures aux T.N.-O., notamment dans les garderies et les familles de garde. Il peut s'agir de programmes d'éducation à la petite enfance à plein temps ou à temps partiel, de jardins d'enfants, de garderies éducatives, de gardes parascolaires ou de programmes extrascolaires. Ces programmes offrent des environnements exploratoires fondés sur le jeu qui favorisent le développement des enfants, permettant ainsi aux parents d'accéder à des opportunités d'emploi ou de formation, le cas échéant.

*Adresse:* Education, Culture and Employment, Early Childhood and School Services, P.O. Box 1320, Yellowknife, NT, X1A 2L9

*Téléphone:* (867) 767-9354

*Site Web:* <https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/early-childhood-development/early-childhood-program>

**Programme de counseling communautaire (PCC) des T.N.-O.:** Ce programme fournit un accès sur le terrain aux services spécialisés en santé mentale dans toutes les régions des T.N.-O. Ce service est gratuit. Des conseillers sont présents dans 19 collectivités. Dans toutes les autres collectivités, des conseillers fournissent un soutien au téléphone et du counseling en personne lorsqu'ils se rendent sur place. Pour trouver un conseiller ou une conseillère dans votre région, veuillez consulter le site : <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/contact/communiquez-avec-votre-conseiller-communautaire>

## Service de réadaptation assuré par le GTNO

**Orthophonie:** L'orthophonie est un service de réadaptation offrant une thérapie de la parole et du langage aux personnes ayant des troubles de la communication. Nos orthophonistes offrent un éventail de services, parmi lesquels l'identification, l'évaluation, le diagnostic, le traitement et la gestion des retards de la parole, du développement du langage et des troubles de communication. (Voir page suivante pour les coordonnées.)

*Adresse:* Stanton Medical Centre, 419 Byrne Road, Yellowknife, NT X1A 2N1

*Téléphone:* (867) 767-9299

*Courriel:* sth\_rehab@gov.nt.ca

*Site Web:* <https://www.nthssa.ca/en/services/rehabilitation-services/speech-language-pathology>

**Ergothérapie:** Les ergothérapeutes aident leurs patients à résoudre des problèmes qui interfèrent avec leur capacité à effectuer des tâches de la vie quotidienne ou des professions qui comptent pour elles. Ces problèmes peuvent découler d'une blessure, d'une maladie, de retards du développement, d'un handicap congénital ou de l'environnement.

*Adresse:* Centre Square Tower, 2nd Floor, 5022 – 49th Street, P.O. Box 10, Yellowknife, NT, X1A 2N1

*Téléphone:* (867) 669-4340

*Courriel:* sth\_rehab@gov.nt.ca

*Site Web:* <https://www.nthssa.ca/en/services/rehabilitation-services/occupational-therapy>

### **Ergothérapie (pédiatrique) :**

*Adresse:* Stanton Medical Centre, 419 Byrne Rd., Yellowknife, NT X1A 2N1

*Téléphone:* (867) 767-9299

*Courriel:* sth\_rehab@gov.nt.ca

*Site Web:* <https://www.nthssa.ca/en/services/rehabilitation-services/occupational-therapy>

**Audiologie:** L'audiologiste évalue la perte d'audition, l'équilibre et d'autres troubles connexes. Il ou elle fait également des recommandations de traitement.

*Adresse:* Stanton Medical Centre, 419 Byrne Road, Yellowknife, NT X1A 2N1 or Inuvik Regional Hospital, 285 MacKenzie Rd., Inuvik, NT X0E 0T0

*Téléphone:* (867) 669-3130 (Stanton) or 1-867-777-8000 (Inuvik) *Courriel:* sth\_rehab@gov.nt.ca

*Site Web:* <https://www.nthssa.ca/en/services/rehabilitation-services/audiology>

## Services de transport

### Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

***Yellowknife Accessible Transit System (YATS):*** Fournit un service d'autobus accessible de porte à porte aux personnes qui ne peuvent pas prendre l'autobus urbain ordinaire en raison d'un handicap. Le coût est de 3 CAD par trajet. Les usagers et usagères peuvent également bénéficier gratuitement d'un(e) accompagnateur(rice).

*Téléphone:* 1 (800) 491-8885 or (867) 873-8230

*Courriel:* [info@nwtcd.net](mailto:info@nwtcd.net)

*Site Web:* <https://www.nwtcd.net/yats-accessible-transit-system>

### Ressources nationales

Vous trouverez ci-dessous une liste de ressources au niveau national pour le TSA.

#### ***Réseau d'échange des connaissances sur l'autisme et les déficiences intellectuelles et de développement (AIDE) Canada***

- AIDE Canada propose des informations, des outils et des ressources sur l'autisme et sur les déficiences intellectuelles tout au long de la vie.
- *Site Web :* <https://aidecanada.ca/fr/accueil>

#### ***Le service Autism Community Training***

- Autism Community Training fournit des informations et des formations qui permettent aux parents, aux professionnels et aux para-professionnels d'aider les enfants et les adultes avec un TSA.
- Site Web:* <https://www.actcommunity.ca/about-us>

#### ***Autism Junction***

- Outil en ligne permettant de rechercher des services pour les personnes qui ont un TSA.
- *Site Web:* [www.autismjunction.ca/](http://www.autismjunction.ca/)

#### ***Autism Speaks Canada***

- Site Web fournissant des informations sur la recherche scientifique, les services et les ressources liés au TSA au Canada.
- Site Web:* [www.autismspeaks.ca/](http://www.autismspeaks.ca/)

### ***Le Consortium de recherche canado-américain***

- Le groupe ASD-CARC rassemble des chercheurs rattachés à des institutions et à des laboratoires partout au Canada et aux États-Unis, qui travaillent avec d'autres équipes de recherche dans le monde entier sur des sujets liés au TSA.

*Site Web:* [www.autismresearch.ca/](http://www.autismresearch.ca/)

### ***L'Alliance canadienne des troubles du spectre de l'autisme (CASDA)***

- Cet organisme a pour but de mettre en oeuvre une stratégie nationale globale sur le TSA afin de combler les lacunes critiques qui existent dans le financement et les politiques.

*Site Web:* [www.casda.ca/](http://www.casda.ca/)

### ***Le Geneva Centre for Autism***

- Ce centre est situé à Toronto. Sur son Site Web, on trouve des modules de formation en ligne et des certificats de formation pour les personnes travaillant avec des personnes ayant un TSA, ainsi que des informations sur le financement, les recherches en cours et bien plus encore.

*Site Web:* <https://www.autism.net/>

### ***Le National Autism Center***

- Il s'agit d'un centre américain fournissant des ressources aux familles, aux éducateurs et aux praticiens.

*Site Web:* [www.nationalautismcenter.org/](http://www.nationalautismcenter.org/)

### ***Le Système national de surveillance des TSA***

- Le Système national de surveillance des TSA (SNSTSA) rend compte de la prévalence du TSA au Canada. Son premier rapport a été publié en avril 2018
- *Site Web:* [www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/autism-spectrum-disorder-asd/surveillance-autism-spectrum-disorder-asd.html](http://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/autism-spectrum-disorder-asd/surveillance-autism-spectrum-disorder-asd.html)

## Les aides au financement

### Les financements et les aides financières du gouvernement fédéral

La liste proposée ci-dessous n'est pas exhaustive. Il est également possible recevoir des prestations par d'autres voies. Consultez l'outil de recherche de prestations du gouvernement du Canada pour voir si vous ou votre famille êtes admissible à d'autres prestations ou services.

*Site Web:* [www.canadabenefits.gc.ca/f.1.2c.6.3z.1rdq.5.2st.3.4ns@.jsp?lang=en](http://www.canadabenefits.gc.ca/f.1.2c.6.3z.1rdq.5.2st.3.4ns@.jsp?lang=en)

### ***La Prestation pour enfants handicapés***

Cette prestation est un avantage non imposable pouvant aller jusqu'à 2 730 \$ par an pour les familles qui s'occupent d'un enfant de moins de 18 ans ayant une déficience grave et prolongée. L'Agence du revenu du Canada déterminera si votre enfant est admissible à la prestation pour enfants handicapés en fonction du formulaire T2201, le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Il s'agit du même formulaire que celui utilisé pour déterminer l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour plus d'informations, consultez le Site Web du gouvernement du Canada.

*Site Web:* [www.canada.ca/en/revenue-agency/services/child-family-benefits/child-disability-benefit.html](http://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/child-family-benefits/child-disability-benefit.html)

### ***Les déductions ou crédits d'impôt sur le revenu***

Diverses déductions fiscales peuvent être demandées pour les personnes handicapées ou les personnes qui subviennent aux besoins de personnes handicapées. Ces déductions sont décrites et expliquées en détail sur le Site Web du gouvernement du Canada. Pour la ligne 215 de votre déclaration de revenus, utilisez le formulaire T929 pour calculer le montant de la déduction.

*Site Web:* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/deductions-credits-expenses/line-21500-disability-supports-deduction.html>

## ***Le crédit d'impôt pour personnes handicapées***

Ce crédit d'impôt vise à aider les personnes handicapées ou les proches aidants de ces personnes à réduire le montant d'impôt sur le revenu qu'elles pourraient devoir payer. Pour bénéficier de ce crédit, vous devez être en possession d'un formulaire T2201, Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, rempli et validé par l'Agence du revenu du Canada. La partie B de ce formulaire doit être remplie par un médecin. Pour connaître le montant maximal du crédit d'impôt pour personnes handicapées, consultez le Site Web du gouvernement du Canada, car ce montant évolue chaque année.

*Site Web:* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/segments/tax-credits-deductions-persons-disabilities/disability-tax-credit.html>

## ***Le crédit canadien pour aidant naturel***

Si vous subvenez aux besoins de votre époux ou épouse, de votre conjoint(e) de fait ou d'une personne à charge ayant une déficience physique ou intellectuelle, vous pouvez peut-être bénéficier de ce crédit. Ce crédit s'applique à vous si vous fournissez à cette personne, de manière régulière et constante, une partie ou la totalité de ses besoins vitaux de base — par exemple, la nourriture, le logement et les vêtements.

*Site Web:* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/deductions-credits-expenses/canada-caregiver-amount.html>

## ***Allocation canadienne pour les travailleurs***

Cette allocation constitue un crédit d'impôt remboursable et offre un allègement fiscal aux personnes et aux familles à faible revenu admissibles. Il existe un supplément pour les personnes handicapées qui possèdent un Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées

*Site Web:* <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/child-family-benefits/canada-workers-benefit.html>

## ***Le principe de Jordan***

Le principe de Jordan consiste à faire en sorte que tous les enfants des Premières Nations puissent accéder aux services de santé, sociaux et éducatifs. Le diagnostic et le traitement privés peuvent parfois être couverts en vertu du principe de Jordan. Les services couverts par le principe de Jordan comprennent, mais sans s'y limiter, les soins de relève, l'orthophonie, les aides à la scolarisation, l'équipement médical et les services de santé mentale.

## ***Coordonnées au Canada***

Pour plus d'informations, notamment sur les moyens d'accéder au principe de Jordan ou de soumettre une demande, rendez-vous sur: <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1568396042341/1568396159824>

*Téléphone:* 1 (855) 572-4453 (disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

## ***Contact within the NWT***

*Téléphone:* 1 (866) 848-5846

*Courriel:* [sac.principedejordanrn-nrjordanprincipe.isc@canada.ca](mailto:sac.principedejordanrn-nrjordanprincipe.isc@canada.ca)

Avant de commencer toute démarche, veuillez-vous assurer de préparer les renseignements suivants

Le nom et la date de naissance de votre enfant;

- La preuve que votre enfant est admissible (Premières Nations ou Inuit);
  - Une description de ses besoins;
  - Les produits ou services dont votre enfant a besoin;
  - Votre estimation du prix de ces produits/services;
  - La fréquence à laquelle votre enfant aura besoin de ce soutien.
-

## ***Le programme des Services de santé non assurés (SSNA)***

Ce programme propose une couverture aux membres des Premières Nations et aux Inuits inscrits pour les articles et services médicalement indispensables qui ne sont pas couverts par d'autres régimes et programmes, notamment : les soins dentaires, les soins oculaires et visuels, les fournitures et matériels médicaux, les médicaments et produits pharmaceutiques, les consultations en santé mentale et les transports médicaux. Pour savoir comment bénéficier d'une couverture, vous pouvez vous aider des coordonnées ci-dessous.

*Site Web:* <https://www.canada.ca/en/indigenous-services-canada.html>

*Téléphone:* 1 (888) 332-9222

*Adresse:* 2720 Riverside Dr., Ottawa, ON, K1A 0K9

## ***Aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire — Aide territoriale***

Les étudiants et étudiantes ayant une invalidité permanente peuvent demander une aide financière sous la forme d'une bourse d'études et/ou d'une bourse servant à l'achat d'équipement et de services. La subvention pour études permet de couvrir les frais de scolarité et les frais liés aux livres, au transport et au logement. La bourse servant à l'achat d'équipement et de services aide à couvrir les coûts liés au tutorat, à l'interprétation ou à la lecture, au transport, aux soins auxiliaires, aux équipements spéciaux et à une évaluation médicale ponctuelle.

*Site Web:* Retrouvez le manuel sur l'aide financière aux étudiants et étudiantes ici

[https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/student-financial-assistance/  
program-information](https://www.ece.gov.nt.ca/en/services/student-financial-assistance/program-information)

*Téléphone:* 1 (867) 767-9355 or 1 (800) 661-0793

*Courriel:* [nwtsfa@gov.nt.ca](mailto:nwtsfa@gov.nt.ca)

## ***Les assurances privées***

Si vous choisissez de faire appel à un prestataire de services privé pour votre traitement ou votre suivi, il est possible que votre assurance maladie complémentaire couvre une partie des frais. Contactez directement votre prestataire afin de vous renseigner sur cette couverture.

Certaines personnes choisissent de souscrire une assurance pour couvrir une partie de ces frais. Il existe de nombreux prestataires d'assurance maladie; les trois que nous vous présentons ci-dessous comptent parmi les plus courants.

### ***Great-West Life***

*Téléphone:* 1 (800) 957-9777

*Site Web:* [www.greatwestlife.com](http://www.greatwestlife.com)

### ***Manulife***

*Téléphone:* 1 (888) 790-4387

*Site Web:* [www.manulife.ca](http://www.manulife.ca)

### ***Sun Life***

*Téléphone:* 1 (877) 786-5433

*Site Web:* [www.sunlife.ca](http://www.sunlife.ca)

## ***Le régime d'assurance maladie des T.N.-O.***

Si vous êtes résident/résidente des T.N.-O., vous avez peut-être déjà une carte d'assurance maladie. Si, au contraire, vous venez d'arriver sur le territoire, vous devrez peut-être demander une carte d'assurance maladie.

Vous êtes admissible au régime d'assurance maladie des T.N.-O. si :

- Vous êtes légalement autorisé(e) à être ou à rester au Canada; et
- Vous avez établi domicile dans les T.N.-O. et y demeurez la plupart du temps (ou au moins 153 jours par année civile).

Pour présenter une demande d'assurance maladie dans les T.N.-O., rendez-vous sur

<https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/applying-health-care>

Coordonnées: 1 (867) 777-7400 or 1 (800) 661-0830

Courriel: [healthcarecard@gov.nt.ca](mailto:healthcarecard@gov.nt.ca)

## ***Les déplacements pour raisons médicales dans les T.N.-O.***

« Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offrira à ses résidents admissibles des indemnités de déplacement pour raisons médicales s'ils doivent se déplacer pour obtenir des services de soins de santé requis et dûment assurés. Pour être admissibles à ces indemnités, les résidents doivent se déplacer à partir des T.N.-O. et ne pas pouvoir obtenir les services dont ils ont besoin dans leur collectivité. En outre, l'aiguillage médical depuis la collectivité du résident doit être fait au plus proche centre assuré offrant le traitement requis (...). Quel que soit le type de programme d'avantages auquel les patients ont accès, tous les déplacements médicaux dépendent des décisions cliniques du système de santé des T.N.-O. »

<https://www.nthssa.ca/fr/services/déplacements-pour-raisons-médicales>

Toutes les dispositions peuvent être prises par le service de déplacement pour raisons médicales, mais les clients peuvent aussi choisir de prendre leurs propres dispositions et se faire rembourser ultérieurement. Ce service s'applique uniquement aux personnes qui ne bénéficient pas d'un service similaire, que ce soit par le biais d'un programme offert par l'employeur ou une tierce partie.

Coordonnées : Veuillez consulter le site Web ci-dessous pour obtenir des renseignements sur les services offerts au sein de votre communauté.

Site Web: <https://www.nthssa.ca/fr/services/déplacements-pour-raisons-médicales>

## ***Le régime d'assurance maladie complémentaire pour maladies spécifiques***

Ce programme permet aux résidents non autochtones et Métis des T.N.-O. atteints de certaines maladies de bénéficier de certaines prestations non couvertes par l'assurance hospitalisation et soins médicaux. Le trouble du spectre de l'autisme n'est pas couvert par ce programme, mais il peut être intéressant de vous y intéresser si votre enfant a d'autres problèmes de santé.

*Téléphone:* 1 (800) 661-0830 or (867) 777-7400

*Courriel:* [healthcarecard@gov.nt.ca](mailto:healthcarecard@gov.nt.ca)

*Site Web:* <https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/demande-inscription-regime-assurance-maladie-complementaire-maladies>

## **Annexe A:**

### **Coordonnées des gouvernements autochtones des T.N.-O.**

Si vous ou la personne ayant un TSA dont vous vous occupez êtes citoyen ou citoyenne d'une Première Nation des T.N.-O., d'autres aides ou services peuvent être disponibles. Contactez votre Première Nation pour obtenir plus d'informations.

#### **Premières nations Dénées de l'Akaiatcho**

Adresse postale: P.O. Box 1768, Yellowknife, NT, X1A 2P3

Téléphone: (867) 394-3313

#### **Gouvernement du territoire d'Akiatcho**

Adresse postale: General Delivery, Fort Resolution, NT, X0E 0M0

Téléphone: (867) 394-3313

#### **Premières Nations du Deh Cho**

Adresse postale: P.O. Box 89, Fort Simpson, NT, X0E 0N0

Téléphone: (867) 695-2355

#### **Conseil tribal des Gwich'in**

Adresse postale: P.O. Box 1509, Inuvik, NT, X0E 0T0

Téléphone: (867) 777-7900

#### **Société régionale Inuvialuite**

Adresse postale: Bag Service 21, Inuvik, NT, X0E 0T0

Téléphone: (867) 777-7000

#### **Nation des Métis des T.N.-O.**

Adresse postale: P.O. Box 720, Fort Smith, NT, X0E 0P0

Téléphone: (867) 872-2770

#### **Sahtu Secretariat Incorporated**

Adresse postale: P.O. Box 155, Délįnę, NT, X1A 0G0

Téléphone: (867) 589-4719

### **Gouvernement t̄jcho**

Adresse postale: P.O. Box 412, Behchokò, NT, X0E 0Y0

Téléphone: (867) 392-6381 ext. 1302

## **Gouvernements communautaires**

### **Première Nation Acho Dene Koe**

Adresse postale: General Delivery, Fort Liard, NT, X0G A0A

Téléphone: (867) 770-4571 Ext. 265

### **Gouvernement Déljñę Got'inę**

Adresse postale: P.O. Box 156, Déljñę, NT, X1A 0G0

Téléphone: (867) 589-8100

### **Première Nation Kát'odeeche**

Adresse postale: P.O. Box 3060, Hay River, NT, X0E 1G4

Téléphone: (867) 874-6701

### **Première Nation de Salt River**

Adresse postale: P.O. Box 960, Fort Smith, NT, X0E 0P0

Téléphone: (867) 872-2986

## **Annexe B:**

### **Coordonnées des Services de soins infirmiers communautaires**

#### **Aklavik**

Téléphone: 867-978-2516

Fax: 867-978-2160

Adresse: 2 Airport Road, P.O. Box 114, Aklavik, NT X0E 0A0

#### **Behchok**

Téléphone: 867-392-6075

Télécopieur: 867-392-6619

Adresse : Service sacs #5 Behchok , NT, X0E 0Y0

#### **Colville Lake**

Téléphone: 867-709-2409

Télécopieur: 867-709-2504

Adresse : Poste restante, Colville Lake, NT X0E 1L0

#### **Déliné**

Téléphone: 867-589-5555

Télécopieur: 867-589-5570

Adresse : Poste restante, Déliné, NT X0E 0G0

#### **Fort Good Hope**

Téléphone: 867-598-3333

Télécopieur: 867-598-2605

Adresse : C.P. 9, Fort Good Hope, NT, X0E 0H0

#### **Fort Liard**

Téléphone: 867-770-4301

Télécopieur: 867-770-3235

Adresse : Poste restante Fort Liard, NT, X0G 0A0

#### **Fort McPherson**

Téléphone: 867-952-2586

Télécopieur: 867-952-2620

Adresse : C.P. 56, Fort McPherson, NT, X0E 0J0

**Fort Providence**

Téléphone: 867-699-4311

Télécopieur: 867-699-3811

Address: C.P. 260, Fort Providence, NT X0E 0L0

**Fort Resolution**

Téléphone: 867-394-4511

Télécopieur: 867-394-3117

Adresse: CP 1997, Fort Resolution, NT X0E 0M0

**Fort Simpson**

Téléphone: 867-695-7000

Télécopieur: 867-695-7017

Adresse: CP 246, Fort Simpson, NT X0E 0N0

**Fort Smith**

Medical Clinic

Téléphone: 867-872-6205

Télécopieur: 867-872-6260

Adresse: CP 1080, Fort Smith, NT X0E 0P0

Health Centre (Public Health)

Téléphone: 867-872-6203

Télécopieur: 867-872-6251

Adresse: 41 Breynt Street, P.O. Box 1080, Fort Smith, NT X0E 0P0

**Gamèti**

Téléphone: 867-997-3141

Télécopieur: 867-997-3045

Adresse: Poste restante, Gamèti, NT X0E 1R0

**Hay River**

Centre de santé régional

Téléphone: 867-874-8000

Télécopieur: 867-874-8016

Adresse: 37911 MacKenzie Highway, Hay River, NT X0E 0R6

Clinique médicale

Téléphone: 867-874-8100

Fax: 867-874-8099

Address: 37911 MacKenzie Highway, Hay River, NT X0E 0R6

### **Inuvik**

Inuvik Regional Hospital

Téléphone: 867-777-8000

Télécopieur: 867-777-8054

Adresse: Service sacs #2, 285 MacKenzie Rd, Inuvik, NT X0E 0T0

Public Health

Téléphone: 867-777-7246

Télécopieur: 867-777-8054

Adresse: 106 Veterans Way (1st Floor)

### **Jean Marie River**

Téléphone: 867-809-2900

Télécopieur: 867-809-2902

Adresse: Poste restante, Jean Marie River, NT X0E 0N0

### **Łutselk'e**

Téléphone: 867-370-3115

Télécopieur: 867-370-3022

Adresse: CP 56, Łutselk'e, NT X0E 1A0

### **Nahanni Butte**

Téléphone: 867-602-2203

Télécopieur: 867-602-2021

Adresse: Poste restante, Nahanni Butte, NT X0E 0N0

### **Norman Wells**

Téléphone: 867-587-3333

Télécopieur: 867-587-2934

Adresse: 26 Woodland Avenue, CP 340, Norman Wells, NT, X0E 0V0

**Paulatuk**

Téléphone: 867-580-3231

Télécopieur: 867-580-3300

Adresse: Poste restante, Paulatuk, NT X0E 1N0

**Sachs Harbour**

Téléphone: 867-690-4181

Télécopieur: 867-690-3802

Adresse: Poste restante, Sachs Harbour, NT X0E 0Z0

**Sambaa K'e**

Téléphone: 867-206-2838

Télécopieur: 867-206-2024

Adresse: Poste restante, Sambaa K'e, NT X0E 1Z0

**Tsiigehtchic**

Téléphone: 867-953-3361

Télécopieur: 867-953-3408

Adresse: Poste restante, Tsiigehtchic, NT X0E 0B0

**Tuktoyaktuk**

Téléphone: 867-977-2321

Télécopieur: 867-977-2535

Adresse: Service sacs 1000 Tuktoyaktuk, NT X0E 1C0

**Tulita**

Téléphone: 867-588-3333

Télécopieur: 867-588-3000

Adresse: CP 145, Tulita, NT X0E 0K0

**Ulukhaktok**

Téléphone: 867-396-3111

Télécopieur: 867-396-3221

Adresse: CP 160, Ulukhaktok, NT X0E 0S0

**Wekweètì**

Téléphone: 867-713-2904

Télécopieur: 867-713-2903

Adresse : Poste restante, Wekweètì, NT X0E 1W0

**Whatì**

Téléphone: 867-573-3261

Télécopieur: 867-573-3701

Adresse : Poste restante, Whatì, NT X0E 1P0

**Wrigley**

Téléphone: 867-587-3441

Télécopieur: 867-581-3200

Adresse : Poste restante, Wrigley, NT X0E 1E0

**Yellowknife**

Stanton Ambulatory Care Centre (previously called Stanton Medical Clinic)

Téléphone: 867-669-4122

Télécopieur: 867-920-4139

Adresse: 1st Floor, 550 Byrne Rd, Yellowknife, NT X1A 2N1

Clinique d'audiologie

Téléphone: 867-669-3130

Télécopieur: 867-669-4128

Adresse: 550 Byrne Rd, Yellowknife, NT X1A 2N1

Service de consultations ophtalmologiques

Téléphone: 867-873-3577

Télécopieur: 867-920-7992

Adresse: 4916 47 St, Yellowknife, NT X1A 1L8

Clinique de santé communautaire Frame Lake

Téléphone: 867-767-9125

Télécopieur: 867-920-2210

Adresse: 312 Old Airport Rd, Yellowknife, NT X1A 3T3

Santé publique

Téléphone: 867-767-9120

Télécopieur: 867-873-0158

Adresse: 4702 Franklin Ave, Yellowknife, NT X1A 1N2

Stanton Medical Centre

Téléphone: 867-669-3100

Télécopieur: 867-920-4271

Adresse: 419 Byrne Rd, Yellowknife, NT X1A 2N1

Hôpital territorial Stanton

Téléphone: 867-669-4111

Télécopieur: 867-669-4128

Adresse: 550 Byrne Rd, Yellowknife, NT X1A 2N1

Centre de soins primaires de Yellowknife

Téléphone: 867-920-7777

Télécopieur: 867-920-7711

Adresse: 4915 48 St, Yellowknife, NT X1A 1N2

## Annexe C

### Agents des services du gouvernement

Aklavik	(867) 978-2285
Behchokò	(867) 392-6046
Colville Lake	(867) 709-2047
Déljñę	(867) 589-4910
Fort Providence	(867) 699-3149
Fort Good Hope	(867) 598-2179
Fort Liard	(867) 770-2277
Fort McPherson	(867) 952-2060
Fort Resolution	(867) 394-3017
Gamètí	(867) 997-3106
Jean Marie River	(867) 809-2077
Kátł'odeeche	(867) 874-6306
Łutselk'e	(867) 370-3386
Nahanni Butte	(867) 602-2046
Paulatuk	(867) 580-3068
Sachs Harbour	(867) 690-3812
Tsiigehtchic	(867) 953-3726
Tuktoyaktuk	(867) 977-2097
Tulita	(867) 588-3002
Ulukhaktok	(867) 396-3084
Wekweètì	(867) 713-2600
Whatì	(867) 573-3256

## Annexe D

### Services et ressources des T.N.-O.

#### Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.

Bureau 116, 5102 50th Avenue, Yellowknife, NT, X1A 3S8  
(867) 873-8230 ou sans frais: 1-(800)-491-8885  
info@nwtcdc.net  
<https://www.nwtcdc.net/>

#### Autism Society NWT

5204 54th St., Yellowknife, NT, X1A 1W8  
(867) 446-0985  
president@nwtautismsociety.org  
<https://www.nwtautismsociety.org/>

#### Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

CP 1320, Yellowknife, NT, X1A 2L9  
Standard: (867) 767-9000  
<https://www.gov.nt.ca/>

#### Association Inclusion T.N.-O.

Bâtiment Abe Miller, 4912 53rd Street, Yellowknife, NT, X1A 1V2 <https://inclusionnwt.ca/>

#### Olympiques spéciaux T.N.-O.

CPP 1691, Yellowknife, NT, X1A 2P3  
(867) 446-2873  
<https://www.specialolympics.ca/northwest-territories>

#### YWCANWT

4904 54th Ave., Yellowknife, NT, X1A 1H7  
Box 1679, Yellowknife, NT, X1A 2P3 (adresse postale)  
(867) 920-2777  
giving@ywcanwt.ca  
<https://www.ywcanwt.ca/family-centre>

## Annexe E :

### Membres professionnels de l'équipe de thérapie et de diagnostic

Plusieurs membres professionnels interviennent à différents niveaux dans le processus de diagnostic et de thérapie pour les personnes ayant un TSA. La rubrique suivante décrit ces différentes professions, leurs activités et ce que vous devriez demander lors d'une consultation.

**L'analyste du comportement:** l'analyste du comportement diplômé(e) observe et évalue le comportement et en identifie les causes. Un plan de traitement est rédigé et une thérapie fondée sur les faits est dispensée. Le comportement est souvent suivi sous forme de graphiques et de tableaux; les parents reçoivent des suggestions sur la façon dont ils peuvent modifier l'environnement de l'enfant afin de favoriser une évolution positive de son comportement.

Pour plus d'informations sur les analystes du comportement, rendez-vous sur : [www.bacb.com/](http://www.bacb.com/)

**L'infirmier ou infirmière communautaire:** si vous vivez dans une petite collectivité des T.N.-O., il se peut que votre accès à un médecin de famille soit restreint. Dans ce cas, vous devrez peut-être vous rendre au poste de soins infirmiers le plus proche. Ce centre saura vous rediriger vers les services à contacter en fonction de vos besoins. Vous devrez faire part de toutes vos préoccupations; il est même conseillé de les noter afin de vous en souvenir.

Selon l'âge de votre enfant et la communauté dans laquelle vous vivez, vous ou votre enfant pourrez peut-être accéder à des services sur place, ou bien avoir à vous déplacer jusqu'à Yellowknife, voire hors des T.N.-O.

**Le/la thérapeute du développement :** analyse des jeux, des comportements, du développement social et émotionnel des enfants. Cette personne fournit un soutien aux familles dans le domaine des problèmes parentaux et du développement de l'enfant.

**Le coordinateur/la coordinatrice du diagnostic:** lors d'un processus de diagnostic qui se déroule dans les T.N.-O. ou en dehors, il est possible que l'on vous affecte un coordonnateur ou une coordinatrice du diagnostic. Bien que cette personne ne mène pas directement les évaluations diagnostiques, elle est un point de contact pour les familles et joue un rôle de coordination organisationnelle entre les différentes composantes de l'évaluation. Elle sera en mesure de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur le processus de diagnostic et pourra éventuellement aiguiller votre enfant vers les services nécessaires dans le cadre de sa thérapie.

**Le/La médecin de famille:** les médecins généralistes sont aussi communément appelés « médecins de famille ». Cette personne est généralement le premier point de contact pour les patients en cas de problème. Si vous ne savez pas à qui parler de vos soucis de santé, consulter votre médecin de famille est un bon début. Même s'il/elle n'est peut-être pas en mesure d'établir un diagnostic ou de vous fournir le soutien nécessaire, le/la médecin de famille pourra vous aiguiller ou vous aider à trouver les services qui s'en chargeront. Il est important que vous lui fassiez part de toutes vos préoccupations; il est même conseillé de les noter afin de ne pas les oublier.

**L'ergothérapeute :** fournit des soins et des thérapies ayant pour but de résoudre les problèmes qui perturbent la vie quotidienne. Ce/Cette spécialiste aide à promouvoir les compétences de la personne pour lui permettre de mener sa vie de façon autonome. Il ou elle fournit également des aides pour travailler sur l'intégration sensorielle (c'est-à-dire tout ce qui concerne les sens et la perception de l'équilibre). Les ergothérapeutes aident également les enfants ayant des retards sur le plan de la motricité fine. Tous les problèmes liés aux comportements qui affectent votre vie quotidienne ou celle de votre enfant doivent être portés à la connaissance de votre ergothérapeute (par exemple : comment apprendre à un enfant à tolérer le brossage des dents ou à se brosser les dents de façon autonome).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur: [www.autismontario.com/fr/node/484](http://www.autismontario.com/fr/node/484)

**Le/La pédiatre :** médecin spécialiste de la santé et du bien-être de l'enfant. Pour que votre enfant puisse bénéficier d'une consultation pédiatrique dans les T.N.-O., vous devrez obtenir un aiguillage par votre médecin de famille. Il vous est conseillé de faire part de toutes vos préoccupations au/à la pédiatre. Il ou elle pourra soit vous aider directement, soit vous orienter vers un autre spécialiste ou vers une équipe qui saura répondre aux préoccupations concernant votre enfant.

**Le/La psychiatre :** médecin spécialiste des diagnostics psychologiques. Il/Elle est capable de fournir des évaluations et un suivi thérapeutique, mais aussi de prescrire des médicaments. Il est important de signaler à votre psychiatre toute préoccupation liée aux comportements, au développement mental ou aux émotions.

**Le/La psychologue :** étudie l'esprit, les émotions et les comportements humains. Si vous ou votre enfant consultez un(e) psychologue en vue d'une évaluation ou d'une thérapie, il est important de l'informer de tout comportement qui vous préoccupe. Dans le cadre d'un diagnostic, le/la psychologue effectuera des évaluations cognitives et des évaluations fondées sur le jeu.

**Le/la physiothérapeute :** se spécialise dans les mouvements physiques. Il/Elle peut aider à traiter les comportements ou les maladies d'une personne qui affectent sa capacité à effectuer des activités fonctionnelles dans sa vie quotidienne. Il ou elle peut faire partie d'une équipe de diagnostic ou bien intervenir dans votre thérapie ou celle de votre enfant. Assurez-vous de lui signaler toute inquiétude concernant les mouvements de votre enfant.

Le travailleur ou la travailleuse social(e) : le travailleur ou la travailleuse social(e) peut être utile tout au long de la vie d'une personne ayant un TSA. Son aide consiste à fournir toute une série de services, notamment, sans s'y limiter : l'information sur le diagnostic et le traitement, en expliquant les processus de diagnostic et de traitement aux membres de la famille et en travaillant avec la personne ayant un TSA sur les relations, les compétences sociales et les transitions.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur: [www.autismontario.com/fr/node/497](http://www.autismontario.com/fr/node/497)

**L'orthophoniste:** se spécialise dans l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles de la communication. Le TSA peut affecter la parole, le développement langagier et la communication sociale. L'orthophoniste peut également aider à résoudre les problèmes d'alimentation et de déglutition. Son rôle peut être crucial dans le diagnostic, mais également dans le cadre de la thérapie. Lors du diagnostic, l'orthophoniste peut évaluer le retard de langage et l'utilisation du langage social. Tout problème lié à la langue ou à la communication doit être signalé à votre orthophoniste.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur: [www.autismontario.com/fr/node/496](http://www.autismontario.com/fr/node/496)

## Annexe F:

### Glossaire des termes importants

**Écholalie** : l'écholalie est le fait de répéter des mots, des phrases, des intonations ou des sons du discours d'autrui. Les enfants ayant un TSA manifestent souvent des signes d'écholalie lors de leur apprentissage de la parole. L'écholalie immédiate est la répétition exacte du discours d'une autre personne, immédiatement ou peu après que l'enfant l'a entendu. Une écholalie retardée peut survenir plusieurs minutes, heures, jours, voire semaines ou années après que le discours original a été entendu. On l'appelle parfois « discours de cinéma » : en effet, l'enfant peut se souvenir et répéter des morceaux de discours comme s'il répétait un scénario de film. On pensait autrefois que l'écholalie n'était pas fonctionnelle, mais on considère aujourd'hui qu'elle a souvent un but de communication ou de régulation pour l'enfant.

**Fonction exécutive** : la fonction exécutive est un terme au sens large : elle englobe tous les processus cognitifs qui nous aident à réguler, à contrôler et à gérer nos pensées et nos actions. Cela comprend la planification, la mémoire de travail (ou mémoire vive), l'attention, la résolution de problèmes, le raisonnement verbal, les inhibitions, la flexibilité cognitive, l'initiation et le suivi des actions.

**Retard de langage** : un retard de langage survient lorsque le langage d'un enfant se développe plus lentement que celui des autres enfants du même âge, mais en suivant néanmoins le modèle de développement normal. C'est par exemple le cas pour un enfant de quatre ans qui utiliserait le langage typique d'un enfant de deux ans. Un enfant peut avoir un retard au niveau du langage réceptif (compréhension du langage) ou au niveau du langage expressif (utilisation du langage). Le développement du langage peut être affecté par des interactions complexes entre les influences génétiques et environnementales.

**La communication non verbale** : les comportements non verbaux sont toutes les choses que les gens font pour transmettre ou échanger des informations ou exprimer des émotions, hormis les mots. Parmi ces comportements, on compte le regard (regarder le visage des autres pour vérifier ce qu'ils regardent et signaler un intérêt pour une interaction), les expressions faciales (mouvements du visage servant à exprimer des émotions et à communiquer avec les autres de manière non verbale), les postures corporelles (Mouvements et positionnement du corps par rapport aux autres) et les gestes (mouvements de la main et de la tête servant à émettre un signal tels que donner, tendre la main, agiter la main, pointer du doigt, secouer la tête). Au cours de la première année de vie, les enfants apprennent à coordonner leurs comportements non verbaux afin de réguler leurs interactions sociales; ainsi, ils parviennent à utiliser leurs yeux, leur visage, leur corps et leurs mains ensemble pour interagir. En même temps, les enfants apprennent à déchiffrer ou à comprendre les comportements non verbaux des autres personnes.

Par exemple, ils apprennent à suivre un regard et à regarder là où quelqu'un d'autre regarde, à comprendre si une autre personne montre avec son visage ou le ton de sa voix qu'elle est heureuse, triste ou en colère, ou à regarder ce que quelqu'un montre du doigt. Avant d'apprendre à parler, les enfants sont capables d'adopter à tour de rôle des comportements non verbaux lors d'échanges interactifs.

**Rigidité/Comportements et intérêts répétitifs :** les comportements répétitifs et les intérêts restreints sont courants chez les enfants avec un TSA. Les comportements des enfants ayant un TSA peuvent sembler étranges ou inhabituels, comme un intérêt très fort pour un type particulier d'objet (par exemple des morceaux de peluche, ou les cheveux d'autres personnes), pour des parties d'objets ou encore pour certaines activités. Ils peuvent faire des mouvements répétitifs et inhabituels, avec leur corps ou avec des objets, ou avoir des pensées répétitives sur des sujets particuliers et inhabituels.

**Dépistage et diagnostic :** le manuel d'épidémiologie de terrain (CDC Field Epidemiology Manual) décrit la différence entre les tests de diagnostic et les tests de dépistage comme suit : Les tests de dépistage sont proposés à des personnes asymptomatiques qui peuvent avoir ou non une maladie précoce ou des signes précurseurs de la maladie; les résultats de ces tests servent à déterminer si un test diagnostique doit être proposé ou non. Les tests diagnostiques sont proposés à des personnes qui ont une indication spécifique pour une maladie possible (un antécédent, un symptôme, un signe ou un résultat de test de dépistage positif) et servent à déterminer si elles sont ou non atteintes de la maladie en question.

**Autostimulation (« stimming ») :** Les comportements auto stimulants, aussi appelés « stimming », sont des mouvements ou des postures stéréotypés ou répétitifs du corps. Ils comprennent les maniérismes des mains (comme les battements de mains, les torsions ou claquements des doigts, le frottement ou la torsion des mains), du corps (balancement d'avant en arrière, balancement sur le côté ou marche de long en large) et les postures singulières (des doigts, des mains ou des bras). Ils impliquent parfois des objets : lancer de la ficelle en l'air ou tordre des morceaux de peluche. Si ces maniérismes semblent à première vue n'avoir aucune signification ou fonction, ils peuvent avoir un sens pour l'enfant, comme par exemple lui apporter une stimulation sensorielle (ce que l'on appelle également un « comportement autostimulant »), lui permettre de communiquer pour indiquer qu'il ne souhaite pas être sollicité, demander un objet ou une attention souhaitée, ou bien se tranquilliser lorsqu'il ressent de la méfiance ou de l'anxiété. Ces maniérismes répétitifs sont courants chez les enfants avec un TSA.

**Trouble de l'intégration sensorielle (TIS) :** le TIS est une affection caractérisée par des difficultés de traitement ou d'intégration des stimuli par le cerveau et le système nerveux. Les apports sensoriels provenant de l'environnement ou du corps sont mal détectés ou interprétés et des réactions atypiques sont observées.

Pour un enfant qui a un TIS, le traitement des sensations de chaud ou de froid, de fatigue, de faim, de lumière et de son peut représenter un défi, voire le submerger. Le TIS peut se manifester soit comme une réaction excessive, soit comme une sous-réaction à la stimulation.

- **Hypersensibilité** : la sur réactivité aux stimuli sensoriels est une sensibilité anormale ou une hyperréactivité. Il s'agit d'un état où la personne se sent dépassée ou accablée par ce que la plupart des gens considéreraient comme des stimuli courants ou ordinaires de l'ouïe, de la vue, du goût, du toucher ou de l'odorat. Très souvent, les enfants avec un TSA sont hyperactifs aux apports sensoriels ordinaires et peuvent manifester une attitude de défense sensorielle qui se traduit par une réaction négative forte à leur surcharge (par exemple, se mettre à crier en entendant la sonnerie du téléphone).
- **Hyposensibilité** : la sous-réactivité aux informations sensorielles constitue l'un des aspects de l'insensibilité anormale aux stimuli sensoriels, ou hypo réactivité, dans lequel l'enfant ne répond pas à la stimulation sensorielle. Un enfant qui semble sourd, mais dont l'audition a été testée comme normale, est sous-réactif. Un enfant sous-réactif aux entrées sensorielles peut avoir une tolérance élevée à la douleur, être maladroit, rechercher des sensations fortes et agir de manière agressive.

**Communication sociale** : l'interaction sociale est le fait de recourir à des comportements non verbaux ou verbaux dans le but de s'impliquer dans une interaction avec d'autres personnes. Elle peut impliquer le regard, la parole, les gestes et les expressions faciales dont on se sert pour amorcer des interactions avec les autres et y répondre.

**Ce document est mis à jour chaque année.**

**Si vous avez des idées de modifications ou souhaitez proposer de nouvelles informations, veuillez envoyer un courriel à [yukonhub@aidecanada.ca](mailto:yukonhub@aidecanada.ca).**

*Cette documentation est conçue à des fins d'information uniquement.*

*Elle ne doit pas remplacer un avis médical, une consigne ou un traitement*

*Si vous avez des questions particulières, veuillez contacter votre médecin ou un(e) professionnel(le) de la santé compétent(e).*

*Ce document a été rédigé grâce à la collaboration entre AIDE Canada (Réseau d'échange des connaissances sur l'autisme et les déficiences intellectuelles et de développement), Autism Yukon et le Conseil pour les personnes handicapées des T.N.-O.*

*Rassemblé par : Rebecca Fenton | Contributrices : Denise McKee, Jacqueline Mills, Leslie Peters  
Rédaction et conception : Lois Bochert, Miaclaire Woodland*

## RÉFÉRENCES

Autism Yukon (2021). *Le trouble du spectre de l'autisme au Yukon : tout ce que vous devez savoir avant un diagnostic.*

Autism Yukon (2021). *Nous avons un diagnostic de TSA : que faire maintenant?*

GNWT (June 2020). *Inventaire des programmes et services du GTNO pour les personnes handicapées (2ième Édition).*

McKee, D. & McKee, A. (2017). *Navigating Autism Across the Lifespan. Autism Society NWT.*

[autismspeaks.ca/science-services-resources/resources/tool-kits/](https://autismspeaks.ca/science-services-resources/resources/tool-kits/)

[gov.nt.ca/](https://gov.nt.ca/)

[gov.nt.ca/covid-19/en/services/financial-support/licensed-child-care-support](https://gov.nt.ca/covid-19/en/services/financial-support/licensed-child-care-support)

[hss.gov.nt.ca/en/services/continuing-care-services/home-and-community-care](https://hss.gov.nt.ca/en/services/continuing-care-services/home-and-community-care)

[hss.gov.nt.ca/en/services/office-public-guardian](https://hss.gov.nt.ca/en/services/office-public-guardian)

[inclusionnwt.ca](https://inclusionnwt.ca)

[nwtautismsociety.org/](https://nwtautismsociety.org/)

[nwtdc.net/](https://nwtdc.net/)

[nwthumanrights.ca/](https://nwthumanrights.ca/)

[specialolympics.ca/northwest-territories](https://specialolympics.ca/northwest-territories)

[verywellmind.com/avoiding-ableist-language-in-autism-research-5083781](https://verywellmind.com/avoiding-ableist-language-in-autism-research-5083781)

[ywcanwt.ca/family-centre](https://ywcanwt.ca/family-centre)





**Autism Yukon**